



# République du Congo

Unité – Travail – Progrès



**MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE  
L'INTEGRATION REGIONALE**

**CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE DU  
CONGO**



## Déclaration liminaire du ministre en charge du plan

*Le plan national de développement 2022-2026, cadre programmatique de développement du Congo et par ailleurs, instrument de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) est constitué de **six** piliers destinés à booster et à diversifier l'économie congolaise. Ses axes stratégiques, dont l'exécution est confrontée à de sérieuses difficultés de mobilisation de ressources financières, contribuent résolument à l'atteinte de trois objectifs de développement durable particulièrement : les objectifs relatifs à la croissance économique inclusive et durable (ODD 8), à l'industrialisation (ODD 9) et à l'établissement de villes sûrs, résilientes et durables (ODD 11).*

*Dans cette République du Congo technique de son traditionnel, le Nations-Unies pour (PNUD), afin pays dans le d'orientation et de efforts budgétaires œuvre des projets l'atteinte de ces trois*



*Le gouvernement de aux orientations du République, son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, exprimées à travers son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », s'est résolu à adhérer à cette initiative tout en poursuivant le chantier d'amélioration des conditions de vie des populations. Rappelons que la République du Congo souffre jusqu'à ce jour des affres et des stigmates de la pandémie à coronavirus et de la crise économique et financière dans laquelle notre économie, extravertie, s'est enlue en 2017. Actuellement, ces effets se sont mêlés aux conséquences de la perturbation des chaînes d'approvisionnement provoquées par le conflit russo-ukrainien et la guerre entre Israël et le Hamas. Ces situations ont généré des tensions budgétaires amplifiant ainsi la précarité, le chômage et la pauvreté dans les localités. Elles ont accéléré l'urbanisation, principalement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Elles ont favorisé l'émergence de nouveaux quartiers non aménagés et dépourvus de voiries. Face à ces problématiques sociales multiples et fortement corrélées, le gouvernement s'emploie, avec l'appui des partenaires au développement, à déployer les moyens nécessaires pour endiguer ou réduire significativement leur portée.*

*perspective, la a bénéficié de l'appui partenaire programme des le développement d'accompagner le processus concentration des dans la mise en devant accélérer objectifs.*

*la République, fidèle Président de la*

*Le présent rapport de contribution nationale volontaire met en lumière la situation des trois ODD cités ci-haut identifiés à travers le push diagnostic, outil élaboré par le PNUD pour recentrer les priorités nationales en lien avec les ODD. Les données disponibles collectées par*

*les services du ministère en charge du plan montrent que le chemin à parcourir à l'horizon 2030 est encore long. Tant les efforts sont à fournir, notamment en ce qui concerne la diversification effective de l'économie. En effet, en plus des investissements déjà réalisés, la République du Congo doit massivement investir dans la production d'électricité, dans la construction des infrastructures de transports (les pistes rurales, les routes départementales et nationales), dans la formation qualifiante pour mieux répondre aux besoins du marché du travail, dans la formalisation des entreprises informelles, dans la préservation du patrimoine culturel et naturel et dans la production des statistiques pour un meilleur suivi des actions.*

*Cependant, force est de noter qu'en raison du niveau faible de ses ressources propres, l'Etat ne peut, seul, financer ces investissements. Des partenariats stratégiques sont indispensables. Dans ce cadre, le gouvernement entend poursuivre les négociations avec le secteur privé, les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de leur participation soutenue dans la mise en œuvre des projets d'investissement public. Une approche financière globale est nécessaire pour favoriser la mobilisation de toutes les ressources financières disponibles. C'est dans cette optique que le Congo s'est engagé dans la voie de l'élaboration du cadre national de financement intégré, outil qui jouera un rôle déterminant dans la diversification des sources de financement et l'implication des partenaires.*

***Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale***

***Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS***

## Remerciements du directeur général du plan et du développement

*Les travaux d'élaboration du rapport national volontaire (VNR) se sont adossés notamment sur l'expertise des cellules opérationnelles du dispositif de suivi et d'évaluation du plan national de développement (PND) 2022-2026. Il s'agit particulièrement des cellules opérationnelles des travaux de planification et des travaux statistiques. Ces cellules sont mises en place par arrêté n°25716/MPSIR-CAB, du 21 novembre 2022, fixant les attributions et la composition des cellules opérationnelles du dispositif central de plan national de 2022-2026 et des plans (PLD).*

*Outre ces cellules ministère du plan a pu participation de certaines directions des études et de certaines associations questions d'ODD. le secteur privé, certaines sous-régionales ou les nations-unies, ont déterminant. Nous leur profonde reconnaissance.*



*opérationnelles, le compter sur la directions générales, des la planification, de spécialisées sur les D'autres acteurs, comme institutions étatiques et agences du système des également joué un rôle témoignons notre*

*Grâce à toutes ces contributions, grâce à tous les appuis multiformes notamment du PNUD et du Bureau du représentant des Nations-Unies, nous avons pu atteindre notre objectif, celui d'élaborer pour une fois de plus, le rapport national volontaire (VNR), qui sera par ailleurs présenté à la session du Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable, de juillet 2024, à New-York (USA).*

*Aussi, tenons-nous à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont œuvré au succès des travaux d'élaboration du présent VNR.*

**Franck Corneille MAMPOUYA-M'BAMA**

## **Table des matières**

.....	i
Déclaration liminaire du ministre en charge du plan .....	i
Remerciements du directeur général du plan et du développement.....	iii
Liste des tableaux, .....	v
Liste des sigles et abréviations .....	vi
Introduction.....	1
Progrès dans la mise en œuvre des trois ODD à effets accélérateurs.....	7
ODD8.....	8
ODD 9.....	31
ODD 11.....	45
I. Effets d’entraînement des objectifs de développement durable.....	66
1. Effets d’entraînement de l’ODD 8.....	66
2. Effets d’entraînement de l’ODD 9.....	68
3. Effet d’entraînement de l’ODD 11 .....	69
4. Synthèse des ODD 1,2,3,4,13,16 et 17 .....	69
II. Opportunités.....	81
III. Recommandations générales.....	81
IV. Prochaines étapes .....	81
Conclusion .....	83
Annexe N°1 : Méthodologie d’élaboration du rapport .....	B
1. Collecte de données .....	B
2. Traitement et analyse des données.....	B
3. Rédaction du projet de rapport de suivi de la mise en œuvre de l’Agenda 2063 .....	B
4. Validation du rapport de suivi de la mise en œuvre de l’Agenda 2063 .....	B
Annexe N°2 : Mécanismes institutionnels.....	C

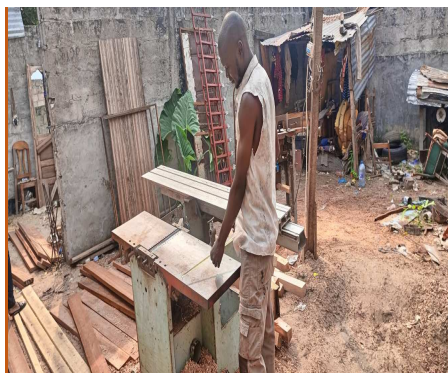
## Liste des tableaux,

<i>Tableau 1: évolution des emplois publics et privés.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 2: nombre d'agences bancaires entre 2019 et 2022.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 3: nombre de DAB entre 2018 et 2022 (Banques et EMF).....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 4: nombre de comptes bancaires dans les banques et les EMF.....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 5: volume des transactions par mobile money.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 6: matrice des indicateurs de l'objectif de développement durable 8.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 7: évolution de la valeur ajoutée des industries manufacturières sur la période 2018-2022 .....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 8: Matrice des indicateurs de l'ODD 9.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 9: Matrice des indicateurs de l'ODD 11.....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 10 : aperçu de certains indicateurs de l'IDH sur la période 2018-2023.....</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 11 : état nutritionnel de l'enfant en 2021.....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 12 : Proportion d'enfants atteints de malnutrition aigüe sévère (globale) par Département en Novembre 2022.....</i>	<i>72</i>

## Liste des sigles et abréviations

ADPME	Agence de développement des petites et moyennes entreprises
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAFI	Initiative pour des forêts de l'Afrique centrale
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CNCSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DBM	Déchets biomédicaux
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGPD	Direction Générale du Plan et du Développement
DGRST	Direction générale de la recherche scientifique et technologique
EMF	Etablissements de Microfinance
ETVA	Enquête de la transition vers la vie active
FCFA	Fonds de la coopération financière en Afrique Central
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FIGA	Fonds d'Impulsion de garantie et d'accompagnement
INS	Institut National de la statistique
MICS	Enquête par grappe à indicateur multiple
MPSIR	Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
ODD	Objectif de développement durable
NEET	Ni en emploi, ni à l'école ou en formation
OIT	Organisation Internationale du Travail
PDCE	Projet de Développement de Compétence de l'Emploi
PE	Petites Entreprises
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national du développement
PNEIC	Politique Nationale de l'économie informelle congolaise
PREFOREST	Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts
PROREP	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable
PSTAT	Projet de Renforcement des Capacités en Statistique
REGEC	Recensement Général des Entreprises du Congo
RGPH5	5 <sup>ème</sup> Recensement Général de la population et de l'Habitation
SMAG	Salaires Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel garanti
STPU	Société de transport publique et urbaine
TPE	Très Petites Entreprises
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VNR	Revue nationale volontaire
ZES	Zone Economique Spéciale
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

## Résumé analytique



Après le lancement officiel des objectifs de développement durable en 2016, leur contextualisation avec la priorisation de 14 ODD en 2017, et la prise en compte de ces derniers dans les documents de planification national, sectoriel et local à partir de 2018, la République du Congo a présenté en 2019 son rapport d'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable. Cette expérience a conforté la volonté du gouvernement à mettre en œuvre des actions visant à accélérer l'atteinte des ODD, d'une part, et à poursuivre, chaque année, la production des rapports mesurant les progrès accomplis par le Congo vers la réalisation de ces objectifs, d'autre part.

Le rapport de 2023 est différent des précédents, car reposant uniquement sur trois objectifs à effets accélérateurs, identifiés grâce à l'outil Push-diagnostic par rapport aux six axes stratégiques du plan national de développement 2022-2026. Il s'agit des ODD 8 ;9 et 11. La priorisation de ces trois objectifs est la conséquence directe des difficultés chroniques du gouvernement à poursuivre efficacement et simultanément la mise en œuvre des 14 ODD précédemment priorisés.

L'exploitation des données inhérentes à ces trois objectifs a révélé une situation globalement terne. Des progrès majeurs sont accomplis mais moult défis restent à relever par le gouvernement.

**Objectif 8 :** les actions mises en œuvre pour doper la croissance économique ont produit des résultats mitigés, car sur la période 2018-2022, à cause des crises économique et sanitaire, la croissance du PIB réel par habitant s'est établie à -2,5% en moyenne. Sur le marché du travail, la contraction du PIB réel a entraîné le maintien du chômage à un niveau élevé, affichant en 2022, un taux de 20,43% chez les hommes et 22,46% chez les femmes.

Sur le secteur financier, le Congo compte dix (10) banques universelles et quelques établissements de microfinances (EMF). Le ratio agences bancaires pour 100 000 habitants demeure encore faible (2,48 en moyenne). La faible couverture nationale en établissement de crédit, couplé à l'inaccessibilité à des services bancaires par la majorité de la population, a entraîné une poussée exponentielle de la valeur des transactions



mobile money en proportion du PIB. Celle-ci est passée de 6% en 2018 à 47,23% en 2022.

**Objectif 9 :** la valeur ajoutée des industries manufacturières en proportion du PIB est restée globalement faible, en dessous de 8%. Par rapport au niveau de 2015 (6%), cet indicateur doit atteindre 12% en 2030. En 2022, le Congo a réalisé un taux de 6,56%. Des efforts considérables sont entrepris par le gouvernement et le secteur privé pour atteindre le niveau de 12% en 2030. A noter qu'en raison du faible nombre de population, et du faible développement des secteurs agricole et industriel notamment, le Congo est un pays modèle en matière d'émission de CO<sub>2</sub>. Il a émis en 2020, 11 392,41 tonnes de CO<sub>2</sub>,

ce qui correspond à 0,00189 par unité de PIB.

**Objectif 11 :** le Congo est un territoire dont les villes sont très peu concentrées, faute d'une planification de développement urbain efficace. Les administrations, les commerces et les habitations y sont globalement éloignées les uns des autres. Ces villes sont dotées de structures de participation directe de la société civile à leur gestion et leur aménagement. Cependant, l'on constate des faiblesses de fonctionnement de ces structures. Notons également que la proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics s'élève à 98,6%. Les 1,4% restants, constitués uniquement de personnes vivant avec handicap, sont confrontés à l'inadaptabilité des moyens de transports.

Pour progresser plus efficacement vers les cibles de ces trois objectifs, le pays mène des actions visant à relever plusieurs défis, dont : l'amélioration de la bancarisation et du climat des affaires, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local, la mobilisation soutenue des ressources propres, la participation plus accrue des partenaires au développement, la poursuite de l'exécution du PND 2022-2026 et du plan de résilience 2022 – 2024.

La République du Congo a fortement besoin de l'accompagnement financier des partenaires, car avec ses seules ressources, de surcroît très étroites, relever ces défis à l'horizon 2030 est une illusion.



## Introduction

---

Le plan national de développement (PND) est l'outil par lequel les objectifs de développement durable (ODD) sont mis en œuvre en République du Congo. Elaboré dans un contexte économique difficile, le PND en cours d'exécution peine à connaître un niveau de réalisation satisfaisant. Ceci étant particulièrement dû aux difficultés du gouvernement à capter suffisamment de ressources financières pour mettre efficacement en œuvre les projets et programmes contenus dans ce plan. D'autres facteurs sont également à considérer, comme le faible attrait des investissements privés dans les secteurs non pétroliers et la faible contribution des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Dans le cadre de l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, la problématique de l'exécution de ce PND qualifié de plan de deuxième génération a mis en lumière d'évidentes difficultés de réaliser un grand nombre d'objectifs. Ce constat a conduit le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) à concevoir le Diagnostic Push, outil permettant d'identifier trois objectifs que les Etats sont susceptibles d'atteindre au regard des priorités inscrites dans leurs politiques de développement. Pour le cas de la République du Congo, sont identifiés à partir des programmes et projets du PND, les objectifs de développement durable 8, 9 et 11.

Avec un nombre réduit d'ODD prioritaires à atteindre, la République du Congo s'est engagée à mettre en place un cadre permettant d'inciter le secteur privé ainsi que les partenaires au développement à orienter leur contribution ou apport dans des secteurs dont les activités faciliteront l'accélération vers l'atteinte de ces trois objectifs. Les budgets de l'Etat, volet investissement, seront également orientés vers des secteurs porteurs de croissances inclusives, en l'occurrence les six axes prioritaires du PND : (i) développement de l'agriculture au sens large ; (ii) développement industriel ; (iii) développement des zones économiques spéciales ; (iv) développement du tourisme ; (v) développement de l'économie numérique ; (vi) promotion immobilière.

La concentration des efforts financiers dans ces secteurs pour la réalisation des objectifs 8,9 et 11 s'avère déterminant à plus d'un titre. En effet, considérés comme des objectifs à fort effet d'entraînement, la mise en œuvre des projets concourant à l'atteinte de ces ODD aura des incidences majeures sur les autres objectifs, et vice-versa. Un cercle vertueux sera ainsi constitué, permettant au passage l'amélioration du cadre de vie des populations, la baisse du chômage, la réduction de la faim et de la pauvreté, notamment dans l'hinterland. On notera que les localités de la République du Congo se caractérisent par un niveau élevé de personnes vivant dans la précarité et confrontées à un déficit d'infrastructures susceptibles de leur offrir un cadre de vie adéquat : insuffisance d'écoles, insuffisance d'hôpitaux et de centres de santé, faible accès à l'eau potable et à l'électricité, ...

Le présent rapport de contribution nationale volontaire est structuré en quatre points. Le premier point traite, indicateur par indicateur, les progrès accomplis par la République du Congo sur les trois ODD identifiés par le Diagnostic push. Le deuxième point met en exergue les effets d'entraînement des objectifs 8,9 et 11 sur d'autres ODD priorisés par le Congo et fait une synthèse de l'état des lieux des ODD 1,2,3,4,13,16 et 17. Le troisième point présente les opportunités qui peuvent contribuer à une mise en œuvre efficace des ODD. Le quatrième

formule les recommandations dont la prise en compte permettra d'accélérer la réalisation des ODD. Il s'agit des activités en lien avec les ODD qui seront réalisées au cours des prochains mois. La méthodologie d'élaboration du rapport et le cadre institutionnel de suivi des ODD sont présentés en annexe.

### **Spécificité du Rapport 2023**

*Le rapport des ODD 2023 de la République du Congo est un document spécifique en comparaison des rapports de suivi de la mise en œuvre et des VNR précédents. Cette spécificité est multiple. Tout d'abord, il ne fait l'examen que de trois objectifs, ceux identifiés par le Push Diagnostic : les objectifs 8, 9 et 11. On notera que ces objectifs ne sont pas les mêmes que ceux qui feront l'objet d'examen au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de juillet 2024. Le rapport 2023 de suivi des ODD de la République du Congo est aussi une contribution nationale volontaire, en ce sens que comme plusieurs d'autres Etats membres des Nations-Unies, il sera présenté au FPHN par un représentant du gouvernement, quatre ans après la présentation de juillet 2019 par le ministre chargé du plan.*

## **Pourquoi le choix des trois ODD (8 ;9 et 11) en République du Congo**

*La République du Congo a adopté, en septembre 2015 « l'Agenda 2030 » qui fixe 17 objectifs de développement durable afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète. De ce fait, le gouvernement intègre dans ses politiques les problématiques liées aux ODD, et mesure les progrès accomplis à travers le suivi et évaluation desdits objectifs grâce aux indicateurs retenus.*

*Le processus de contextualisation des ODD a obéi à des étapes successives notamment : l'alignement des documents de planification stratégique aux ODD, la priorisation des objectifs et des cibles. Toutes les entités de la Nation (ministères, institutions, secteur privé, universitaires, société civile, partenaires au développement...) ont été parties prenantes à ces travaux. A l'issue desquels, 14 objectifs, 74 cibles et 113 indicateurs ont été jugés prioritaires pour le Congo. S'agissant des objectifs non retenus, un ODD n'a pas été totalement pris en compte, l'objectif 14. Deux autres objectifs, 6 et 17, bien que non pris en compte, la contextualisation a cependant retenu deux cibles pour chacun d'eux.*

*La mise en œuvre de ces ODD priorisés se fait à travers les plans nationaux de développement, documents de stratégies nationales (les PND), ministérielles et locales. Cependant, force a été de constater que cette mise en œuvre intervient dans un contexte économique particulièrement difficile marqué par une croissance timide du produit intérieur brut (PIB) en volume, 1% en 2019, -6,2% en 2020 et 1,5 % en 2022.*

*Ces contreperformances, dues à des facteurs exogènes (niveau bas des cours du pétrole) et endogènes (faible compétitivité du tissu économique national), ont comme effet, notamment, la mobilisation insuffisante des ressources financières par l'Etat et des entraves budgétaires telles que le remboursement de la dette. Ces entraves budgétaires, couplées à la faible participation du secteur privé et des partenaires au développement, affectent considérablement la capacité de l'Etat à financer sa stratégie de développement. Ce qui explique la sous budgétisation et la faible exécution financière des projets du PND, outil de mise en œuvre des ODD en République du Congo. La faible mobilisation des ressources au profit du PND constitue un frein majeur à l'atteinte desdits objectifs.*

*Partant de ce constat, le gouvernement a adopté le « SDG Push Diagnostic », outil développé par le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) pour accompagner les pays en développement à progresser plus efficacement vers l'atteinte d'un nombre réduit d'objectifs de développement durable, en l'occurrence 3 objectifs (ODD 8 ; 9 et 11). Pour cela, le SDG Push Diagnostic a exploité les informations contenues dans les documents de planification nationale, particulièrement le programme d'investissement pluriannuel (PIP) du PND 2022-2026.*

*Ainsi, ces trois (3) ODD prioritaires susmentionnés sont des objectifs à grand impact économique et à fort effet d'entraînement. La mise en œuvre des projets concourant à l'atteinte de ces objectifs est susceptible d'induire une accélération de la réalisation des ODD au niveau du pays.*



### **Lien entre les ODD et le PND**

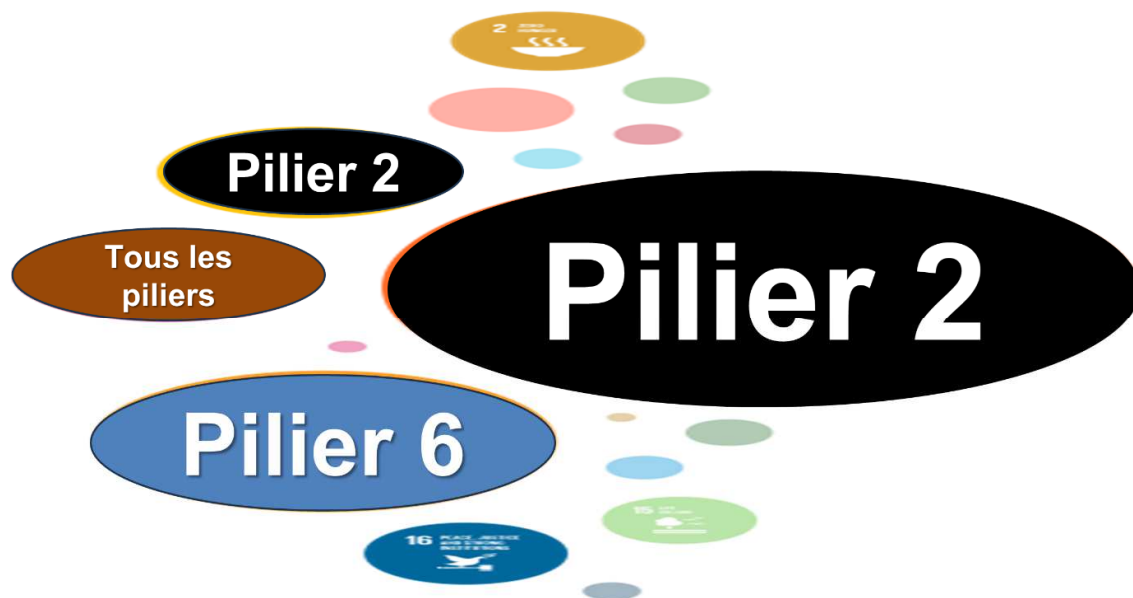
*Les objectifs de développement durable 8, 9 et 11 mis en relief dans le présent rapport sont étroitement liés au PND 2022-2026. Ceci, du fait qu'ils sont avant tout identifiés par le push diagnostic à travers une analyse fine des projets et programmes qui composent ce plan.*

*L'ODD 8 vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs grâce à une croissance économique inclusive, ne dégradant pas l'environnement. Cet objectif est en parfaite harmonie avec celui du PND. En effet, celui-ci est mis en œuvre aux fins de favoriser une croissance économique inclusive, durable et irréversible tirée par le secteur non pétrolier, en l'occurrence l'agriculture, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, le numérique et l'immobilier qui sont les axes stratégiques ou piliers de ce plan.*

*La réalisation des projets et programmes de ces axes stratégiques se traduira par une création soutenue des entreprises non pétrolières et une accélération de l'extension des activités de celles-ci dans les domaines industriels, agricoles, touristiques, numérique ainsi que des bâtiments et travaux publics. Ce qui aura des effets d'entraînement sur la création d'emplois décents, la hausse de la demande, l'accroissement des recettes fiscales et la réalisation d'une croissance économique inclusive et résiliente, telle que visée par l'ODD 8. Grâce à ces recettes fiscales supplémentaires, l'Etat disposera davantage de moyens pour mettre plus efficacement en œuvre des projets sociaux en vue de l'amélioration du niveau et du cadre de vie des populations.*

*L'ODD 9 est centré sur la promotion du développement des infrastructures, de l'industrialisation durable et de l'innovation. Cet objectif correspond particulièrement aux programmes des piliers 2 (développement industriel), 3 (développement des zones économiques spéciales) et 5 (développement de l'économie numérique) du PND 2022-2026. En effet, à travers ces programmes, le gouvernement finance et/ou facilite, le cas échéant, avec l'appui des partenaires au développement, la mise en œuvre des projets de création d'entreprises industrielles, de construction d'infrastructures routières et énergétiques, de développement des infrastructures de télécommunication et de l'économie numérique. Dans cette dynamique, il améliore le climat des affaires. Toutes ces actions visent, entre autres, à renforcer la compétitivité des industries, notamment manufacturières, et à accélérer l'atteinte de l'objectif 9 du programme 2030 des Nations-Unies.*

*L'ODD 11 vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables afin de permettre à tous un accès aux services de base, à l'énergie, aux logements, aux transports, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux. Dans le plan national de développement (PND)2022-2026, cet objectif est lié au pilier 6« promotion immobilière ». Par l'entremise de ce pilier, le gouvernement entreprend entre autres: (i) la construction des logements décents accessibles à tous; (ii) la restructuration des quartiers précaires dans les grandes villes, quartiers dont le nombre s'accroît du fait de la pauvreté des ménages et de la non application des textes relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ; (iii) le renforcement de la planification urbaine à travers, notamment l'élaboration et/ou actualisation des schémas directeurs des villes et des plans locaux d'urbanisme ; (iv) des actions destinées à faciliter l'installation et le développement des entreprises intervenant dans la production et la commercialisation des matériaux de construction. Les résultats de ces différentes actions contribueront à la réalisation de l'ODD 11.*





***Progrès dans la mise en œuvre des trois ODD à effets accélérateurs***







***ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous***

Le Plan National de Développement (PND) 2022 – 2026 préconise une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible.



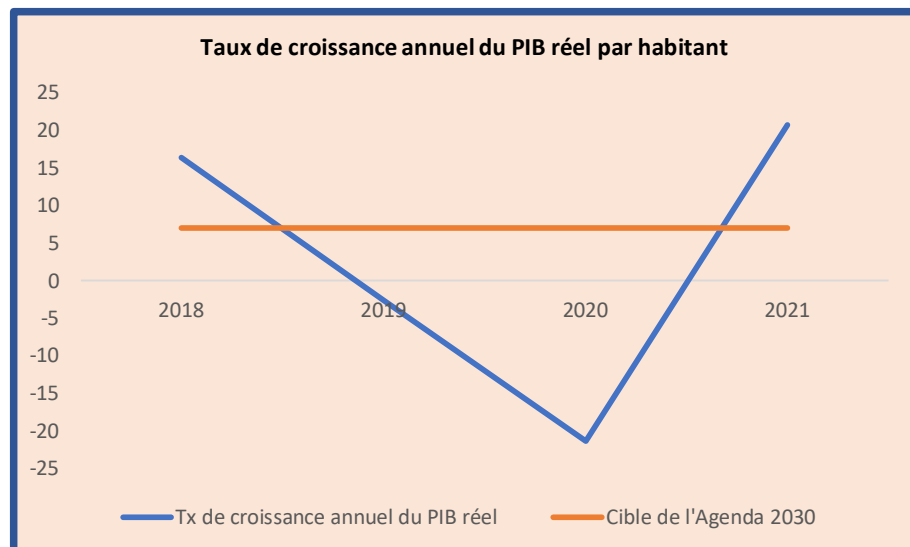
## **8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés**

### **8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant**

Selon les données de l'institut national de la statistique, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant s'est établi à 16,4% en 2018. Il a ensuite affiché des taux négatifs entre 2019 et 2022. Le taux moyen réalisé sur la période 2018-2022 est de -2,56%, loin de la cible de 7% fixée par l'Agenda 2030.

En 2020, ces contreperformances s'expliquent essentiellement par les effets pervers de la pandémie à coronavirus<sup>1</sup>. A partir de 2021, suite à la levée des mesures barrières et l'application des mesures de soutien à l'économie, tant au niveau national qu'international, les secteurs primaires, secondaires et tertiaires ont retrouvé un regain d'activités, conduisant à une amélioration progressive du produit intérieur brut en volume. D'où la forte embellie enregistrée entre 2020 et 2021, comme le montre le graphique ci-après.

L'augmentation du taux de croissance du PIB par habitant réalisé à partir de 2020 résulte, notamment, de la mise en œuvre de certains projets à l'initiative du gouvernement. Il s'agit, entre autres : (i) de la poursuite des implantations du complexe industriel de Maloukou<sup>2</sup> ; (ii) du



programme d'appui à la diversification économique ; (iii) du projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle ; (iv) de l'implémentation du FIGA<sup>3</sup> ; (v) de la digitalisation des formalités

<sup>1</sup> Selon l'ETVA 2022, la Covid-19 a causé des perturbations sur le plan scolaire/académique et sur le marché du travail. En effet, il ressort que cette pandémie a occasionné l'arrêt momentané de 20,4% des étudiants. Aussi a-t-elle négativement impacté 56,5% des travailleurs indépendants (50,8% chez les femmes contre 62% chez les hommes). Par ailleurs, la maladie a causé la perte de 18 643 emplois (soit 6,2%). Le phénomène a beaucoup plus touché les hommes (7,1%) que les femmes (5,2%). Cette perte d'emploi est deux fois plus élevée dans le secteur informel (6,8%) que dans le secteur formel (3,4%).

<sup>2</sup> Le complexe industriel de Maloukou abrite plusieurs industries, dont les usines des tuyaux PVC, des tôles et câbles électriques et tout récemment l'usine de montage de tracteurs. Pour leur exploitation, ces usines consomment les matières premières et autres produits intermédiaires, emploient du personnel technique et administratif, et par ailleurs, payent les impôts. Tout ceci contribue à tirer le produit intérieur brut vers le haut.

<sup>3</sup> Aucune étude n'a jusqu'ici été menée pour évaluer les effets de la FIGA sur la croissance économique ou le renforcement des capacités du secteur privé, notamment les PME. Cependant, force est de constater que cette entité a accompagné beaucoup d'entreprises dans l'accès au financement, de par les garanties qu'elle offre et les formations qu'elle consent aux entreprises. Les chiffres y relatif sont présentés à la page 38 du présent rapport.

de création des entreprises ; (vi) de la construction des routes Brazzaville-Pointe Noire, Brazzaville-Ouessou, Kéta- Ndjoum- Ntam.

A cela, il faut ajouter, le renforcement du cadre juridique à travers les textes suivants : (i) loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo en ses articles 104 et 105 ; (ii) loi n°23-2019 du 05 juillet du 2019 portant création du fond d'impulsion de garantie et d'accompagnement ; (iii) décret n°2022-307 du 13 juin 2022, fixant les conditions d'implantation, d'exercice et de contrôle de l'activité industrielle ; (iv) décret n° 2014-243 du 28 mai 2014 portant simplification des formalités de création d'entreprise ; (v) décret n°2017-42 du 28 mars 2017 portant organisation, attributions et fonctionnement du comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires ; (vi) décret n°2018-346 du 27 août 2018 portant création, attributions et organisation du comité national de concertation entre le secteur privé et les administrations publiques (CNC).

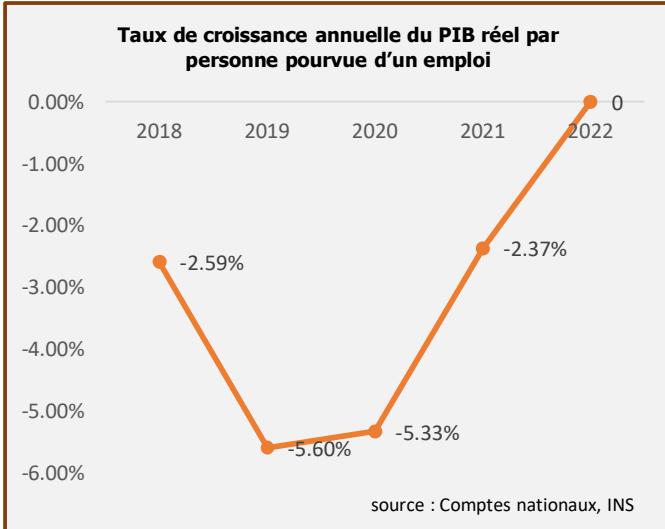
Pour maintenir l'élan de la création de la richesse par rapport à la croissance démographique, le gouvernement entend poursuivre l'amélioration du climat des affaires, consolider le partenariat public-privé, et améliorer la compétitivité des entreprises nationales.

#### **Message clé**

*De 2020-2022, bien que le taux de croissance du PIB par tête ne soit pas proche de la cible de 7%, il a tout de même connu une progression courant la même période. Des efforts devant déboucher sur l'amélioration de cet indicateur sont employés par le gouvernement, notamment en ce qui concerne le climat des affaires, la diversification et la compétitivité de l'économie nationale.*



## 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur



### 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

De -2,59% en 2018, le taux de croissance du PIB réel par personne pourvue d'un emploi a baissé à -5,60% en 2019 avant de remonter à -2,37% en 2021. Bien que les données du marché du travail indiquent une dynamique traduite par la hausse des emplois créés, s'établissant à 22 664 nouveaux postes dont 21 489 pour le secteur privé entre 2021 et 2023. L'amélioration du taux de croissance du PIB réel constatée à partir de 2020 découle de plusieurs facteurs, dont : la reprise de la demande sur les marchés

internationaux, couplée à la bonne tenue des entreprises extractives, forestières, du niveau relativement élevé du prix du baril de pétrole ; et la mise en œuvre de plusieurs projets à effet multiplicateur, tels que : (i) zones agricoles protégées, (ii) lancement des activités dans la zone économique spéciale de Pointe-Noire sur la transformation du bois et la production des produits pharmaceutiques, (iii) projet d'appui à la relance du secteur agricole, (iv) projet de développement intégré des chaînes des valeurs Congo en partenariat avec la BAD ; (v) fonds d'appui au développement industriel ; (vi) accompagnement des PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux.

En dépit de la hausse progressive du taux de croissance du PIB par personne pourvue d'emploi, cet indicateur demeure en dessous des attentes. Pour pallier cette insuffisance, le gouvernement s'est engagé à promouvoir des projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans les domaines des infrastructures routières, de l'industrie, de l'agriculture, de la construction et de l'urbanisme.

Tableau 1: évolution des emplois publics et privés

	2019	2020	2021	2022	2023
Emplois publics (plafond du nombre d'agents publics selon les lois des finances)	80 100	74 633	71 614	72 915	72 789
Emplois privés	-	-	34251	52840	55740
Total			105 865	125 755	128 529

Source : loi de finances et note de conjoncture

### Message clé

*L'évolution du taux de croissance du PIB par personne pourvue d'emploi demeure en dessous des attentes. En cause, la prépondérance du secteur pétrolier. Cette prépondérance se réduit, bien que timidement, avec l'accélération encourageante des secteurs créateurs de croissance inclusive (industrie, agriculture,...)*



### **8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises**

#### **8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe**



*Marché domanial de total*

Pour comprendre les réalités du secteur informel et adopter des mesures visant à favoriser la migration de masse de l'informel vers le formel, le gouvernement de la République du Congo a pris une série de mesures parmi lesquelles la création d'un département ministériel en charge de l'économie informelle.

Dans le cadre de l'élaboration de sa politique nationale de l'économie informelle congolaise (PNEIC), le ministère en charge de l'économie informelle a réalisé des enquêtes en 2023. Selon cette enquête, la proportion d'hommes travaillant dans le secteur informel non agricole en 2019 est de 66,21% contre 33,79% de femmes.

Il sied de noter que le secteur informel emploie plus d'acteurs que le secteur formel. Selon le recensement général des entreprises du Congo (REGEC) réalisé en 2020, le secteur informel emploie plus de 161 631 personnes dont 129 213 en qualité de permanents et 32 418 en temporaires dans plus de 75 118 unités économiques.

En République du Congo, à l'instar des autres pays en développement, l'emploi informel reste dominant. Selon le Recensement Général des Entreprises réalisé par l'institut National de la Statistique, plus de 93,4 % des effectifs des unités économiques recensées, soit 9 entreprises sur 10 évoluent dans le secteur informel, ce qui signifie généralement que :

- Ils n'ont aucune protection sociale,
- Ils jouissent de moins de droits au travail et
- Ils ont moins de possibilités d'améliorer leurs compétences.

Le déficit structurel de longue date dans la création d'emplois formels, associé à un niveau de protection inexistant ou inadéquat pour les travailleurs informels, reste une source majeure de vulnérabilité pour ces travailleurs et leurs familles. Toute politique ou stratégie de développement durable doit par conséquent avoir pour cœur la formalisation de l'économie et la réduction de la vulnérabilité des travailleurs informels.

A cet effet, le système de protection sociale adapté aux acteurs du secteur informel constitue la pierre angulaire d'une approche centrée sur l'humain pour parvenir à la justice sociale et contribuer grandement à réduire la pauvreté et les inégalités, à renforcer les capacités des travailleurs informels, à améliorer la productivité, à favoriser la dignité, la solidarité et l'équité, et à revitaliser le contrat social.

Plusieurs initiatives sont opérationnalisées parmi lesquelles : (i) le projet Mosala pour orienter et former la jeunesse ; (ii) le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA) ; (iii) l'agence congolaise

pour la création des Entreprises (ACPCE) ; (iv) l'agence congolaise pour l'emploi (ACPE) ; (v) le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA).

Pour réguler le secteur informel, le gouvernement envisage l'encadrement du secteur informel à travers la cartographie et l'accompagnement des acteurs du secteur.

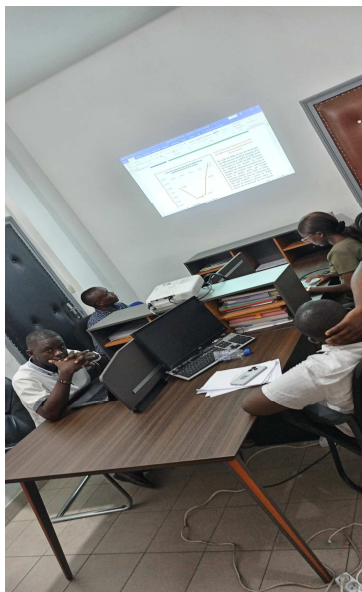
#### **Message clé**

*La proportion d'hommes travaillant dans le secteur informel non agricole en 2019 est de 66,21% contre 33,79% de femmes (enquête PNEIC 2023). Le secteur informel emploie plus de 161 631 personnes dans plus de 75 118 unités économiques (REGEC 2020).*



**8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale**

### Salaire mensuel chez les hommes et les femmes



*Séance de travail des cadres de la DGPD*

D'après les statistiques du ministère de l'économie et des finances, l'Etat, à travers le ministère en charge de la fonction publique, est le principal pourvoyeur d'emplois en République du Congo. Dans les emplois publics, la discrimination, notamment salariale est prohibée par les textes, en l'occurrence la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant le statut général de la fonction publique.

Selon rapport mondial sur le développement humain (RDH), au niveau des opportunités économiques, le fossé est encore plus profond. A chaque dollar qu'un homme au Congo gagne, la femme ne gagne que 56 cents. Il a eu une détérioration par rapport au dernier RDH où la femme gagnait 78 cents. En effet, entre les deux rapports, le revenu national brut par habitant s'est accru de \$475 ou 15% pour les hommes, tandis il a déchu de 18% pour les femmes.

Selon les résultats provisoires de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Congo, les hommes gagnent plus que les femmes et quel que soit le milieu de résidence. En

moyenne par mois les hommes perçoivent 121 877 FCFA contre 75 824 FCFA chez les femmes, le salaire mensuel moyen étant de 108 449 FCFA. Le salaire mensuel moyen est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur ont un salaire moyen plus élevé (181 612 FCFA) que le reste des salariés quel que soit le milieu de résidence, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Salaire mensuel des jeunes employés (en FCFA) selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucun	68 426	35 703	62 931
Primaire	60 538	29 361	49 326
Secondaire 1	89 851	43 214	75 771
Secondaire 2	116 459	79 817	106 524
Supérieur	196 461	143 803	181 612

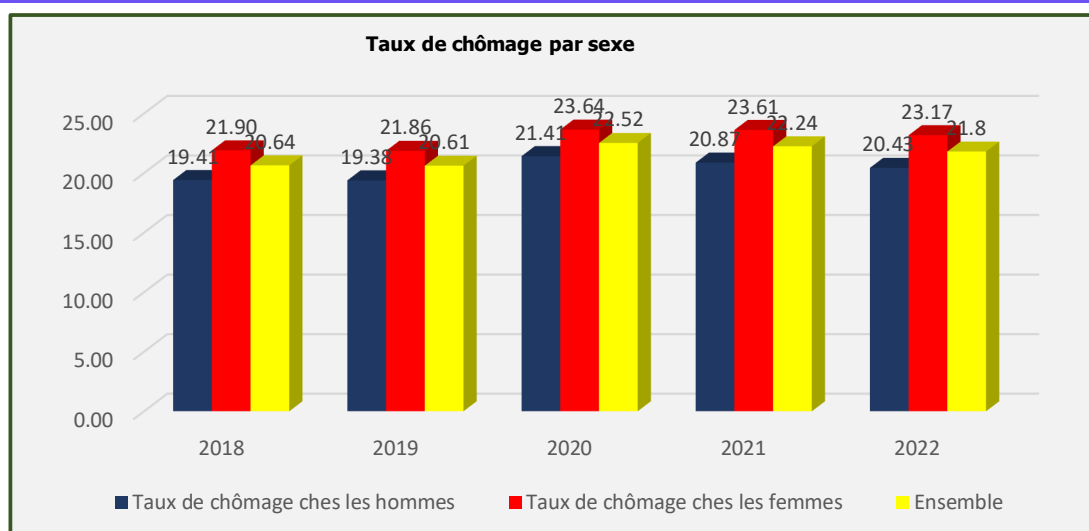
Il convient de souligner qu'il existe en République du Congo deux types de salaires minima dont le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) et le SMAG (Salaire Minimum Agricole Garanti), prévus par le Code du travail et le décret n° 2006-89 du 09 Mars 2006 fixant les taux horaires et mensuels des salaires hiérarchiques minima. Ainsi, le SMIG est fixé à 90 000 francs CFA par mois, et est valable pour les agents civils de l'Etat.

Dans le cadre de l'atteinte de cette cible, les efforts ont été consentis par le gouvernement dans la réalisation des projets ci-après : (i) appui à la promotion du leadership féminin ; et (ii) formation et insertion socioprofessionnelle des femmes et jeunes filles mères aux métiers durables.

Pour consolider l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, le gouvernement entend : (i) promouvoir davantage dans les entreprises publiques et privées le code du travail et le décret n° 2006-89 du 09 Mars 2006 susmentionné ; (ii) sensibiliser, notamment en milieu scolaire, sur l'égalité homme femme au sens large ; et (iii) renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles en leadership (savoir-faire et savoir être) en matière de législation du travail.

### Message clé

*La constitution congolaise et le code du travail proscrivent les inégalités de salaire entre l'homme et la femme. Néanmoins des écarts existent notamment dans le secteur privé, malgré les textes pris dans ce sens. Le gouvernement ne cesse de collaborer avec des associations, ONG et partenaires techniques et financiers en vue de parvenir à l'égalité salariale entre les deux sexes.*



Selon les données de la Banque mondiale, le taux de chômage chez les hommes sur la période de 2018 à 2022 est en moyenne de 19,94%. Chez les femmes, la situation est plus préoccupante, car en moyenne 22,46% des femmes actives sont au chômage. Le taux d'ensemble moyen est de 21,19%.

Selon ETVA 2022, En République du Congo, le taux de chômage n'a pratiquement pas diminué en sept ans. En effet, il ressort de l'analyse qu'entre 2015 et 2022, ce taux a baissé de 30% en 2015 à 27,6% en 2022, soit de moins de 3 points.



L'analyse par groupe d'âge montre que l'écart du taux de chômage entre les deux périodes est négativement lié avec l'âge. En effet, on observe un écart de 21,6 points chez les jeunes de 15- 19 ans contre un écart de 9,8 points seulement chez les jeunes de 25-29 ans.

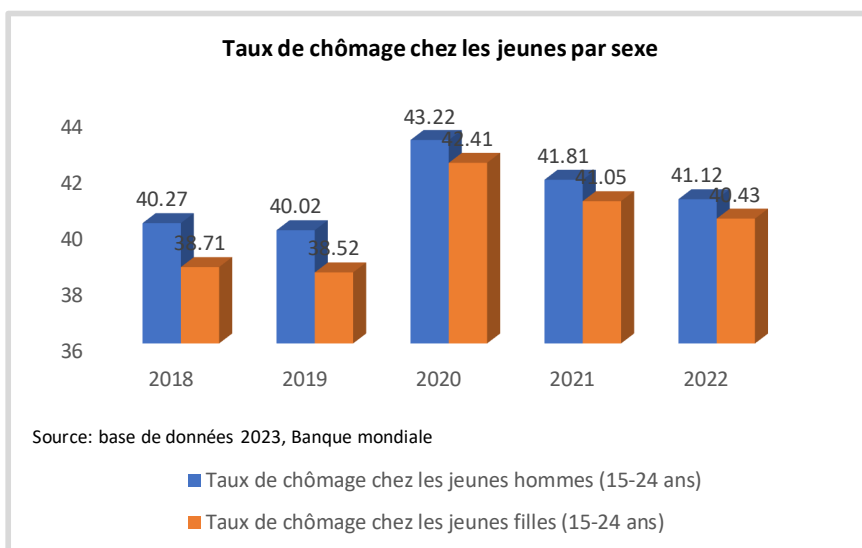
Selon les classes d'âge, le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes âgés de 15-24 ans. Parmi ces jeunes, les hommes (41,00%) sont plus affectés par ce phénomène que les femmes (39,72%), comme le montre le graphique ci-dessus.

En outre, on note le chômage est plus élevé chez les jeunes qui vivent en milieu urbain (46,0%) qu'en milieu rural (13,0%) en 2022. Il en ressort également que le chômage touche 26,86% des jeunes et est plus accentué chez les hommes (28,90%) que chez les femmes (24,33%).

Dans leur recherche d'emploi, les jeunes chômeurs font systématiquement recours aux amis et connaissances et près de 20% s'inscrivent aussi dans les agences pour emploi. En outre, les jeunes chômeurs font face à plusieurs obstacles dans la recherche d'emploi. En effet, près de 40% d'entre eux affirment que le principal obstacle serait le manque d'offre d'emploi. Les autres raisons seraient le manque d'expérience professionnelle (19,25%) et le manque de parrainage (12,31%).

Par ailleurs, la plupart des jeunes ayant un emploi travaillent pour leur propre compte (45,3%), suivi des salariés (27,2%). Les jeunes employeurs ne représentent que 8,1%. Il sied de noter que les jeunes exerçant pour leur propre compte sont relativement plus nombreux chez les femmes (47,2%) que chez les hommes (41,7%). De plus, les emplois occupés par les jeunes sont précaires car près de 85,6% d'entre eux sont des emplois informels et 78,9% sont dans le secteur informel. Cette situation est plus présente chez les femmes où 87,3% exercent des emplois informels contre 84,2% chez les hommes.

Globalement, le niveau élevé du chômage s'explique particulièrement par la lenteur du marché du travail à absorber le flux de nouveaux entrants. En 2022, selon la loi de finances et la note de conjoncture du quatrième trimestre, le secteur privé formel et le secteur public ont employé respectivement 52 840 et 72 915 individus. L'écart entre ces chiffres et le nombre de jeunes âgés de 15-35 ans non scolarisés, sans emploi, ni formation (788 458 personnes) est symptomatique de l'ampleur du phénomène. En effet, les emplois formels représentent 15,94% de ces jeunes. Selon ETVA 2022, le chômage des jeunes s'explique aussi par le refus de l'emploi à cause principalement du niveau bas des salaires. Ce refus est considérable en milieu urbain soit 41,78% contre 27,28% en milieu rural.



D'autres facteurs sont à l'origine du niveau élevé du chômage en République du Congo, notamment : (i) l'inadéquation entre les profils des demandeurs d'emplois et les attentes du marché ; (ii)

l'insuffisance des écoles de formation professionnelle/qualifiante, notamment en milieu rural<sup>4</sup> ; (iii) la faible rentabilité économique et financière des PME ; et (iv) faible niveau d'instruction des demandeurs d'emplois. On note qu'il n'existe pas de quotas selon que les candidats sont de sexe masculin ou féminin.

Dans le cadre de l'employabilité, le gouvernement a réalisé les projets suivants : (i) projet de développement des compétences numériques pour l'employabilité des jeunes ; (ii) construction des centres d'insertion des jeunes (Otsende à Oyo et Aubeville à Madingou) ; et (iii) construction des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA).

Par ailleurs, le gouvernement a créé deux organismes spécialisés dans l'employabilité des jeunes. Il s'agit de:

- l'agence congolaise pour l'emploi (ACPE), créée par loi n°07 -2019 du 09 avril 2019. Cette agence met en œuvre deux programmes : le programme emploi diplômé et le programme mobile pour l'emploi .
- fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA), créé par loi n°08-2019 du 09 avril 2019.

Le gouvernement a également institué le Corps des jeunes volontaires du Congo par la Loi n°17-2021 du 12avril 2021 en vue de servir de valoriser l'engagement des jeunes et leur employabilité à travers l'exercice du volontariat dans les structures publiques et privées ainsi que dans les ONG.

Le gouvernement préconise : (i) créer 100 000 emplois pour la jeunesse dont 10 000 à la fonction publique et 90 000 dans le secteur privé ; (ii) aménager la route et construire la ligne haute tension d'électrification de Madingou-Aubeville.

### Message clé

*La problématique du chômage demeure une préoccupation en République du Congo, avec des taux dépassant en moyenne 20%. Le gouvernement s'attèle résolument à améliorer l'offre de formation et à renforcer les capacités du marché de travail afin de se rapprocher de la cible de plein emploi d'ici à 2030.*

---

<sup>4</sup> En République du Congo, en son article 17, la constitution du 25 octobre 2015 stipule « La femme a les mêmes droits que l'homme » et en son article 29 « L'Etat assure l'épanouissement de la jeunesse. A ce titre il garantit notamment : (i) le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation ; (ii) la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans ». Ces deux articles excluent donc des discriminations, notamment la fixation des quotas sur le sexe, pour accéder à une formation.



## 8.6 D'ici à 2030, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

### 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation

Les données officielles de cet indicateur sont disponibles pour les années 2015 et 2022 et sont fournies par l'INS à travers l'ETVA. Selon cette enquête, en 2015, la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation était de 54,06%. Grâce aux différentes mesures et initiatives du gouvernement, des collectivités locales, des partenaires au développement et des organisations non gouvernementales, cette proportion a baissé à 41,33% en 2022, soit une amélioration de 12,73 points de pourcentage. L'analyse par sexes des résultats, révèle que quel que soit le milieu de résidence et l'âge, les femmes sont les plus touchées par le phénomène NEET soit 45,5% pour les femmes % contre 37,0% pour les hommes.



*Le centre d'insertion et de réinsertion des jeunes de Madingou (Bouenza)*

Pour réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation, le gouvernement a mis en œuvre des projets, notamment :



*Lycée de Siafoumou, à Pointe-Noire*

- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires ;
- le projet « Mosala », d'un coût de 6,7 milliards de FCFA, vise à accompagner les jeunes congolais et congolaises dans leur parcours d'insertion professionnelle et à couvrir les besoins des employeurs en ressources humaines qualifiées notamment dans les filières clés de la diversification économique du pays en réduisant les inégalités femmes/hommes en matière d'accès à un emploi de qualité.
- Le projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), financé par la Banque mondiale au profit des

milliers des jeunes vulnérables de la République du Congo (dont 44% de femmes) qui ont acquis une formation et des compétences leur permettant de trouver un emploi dans plusieurs secteurs d'activité, notamment la mécanique, la menuiserie, l'hôtellerie, l'électricité, la plomberie, la boulangerie-pâtisserie et la soudure ;

- la réhabilitation et l'opérationnalisation du centre d'insertion et de réinsertion des jeunes de Madingou, financées sur ressources propres de l'Etat ;
- le projet de développement des compétences numériques pour l'employabilité des jeunes, grâce à l'appui de l'UNICEF à hauteur de 150 millions de FCFA ;

- le projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement national : youth connect Congo avec l'appui du PNUD. Ce projet a permis de former 1200 jeunes filles aux métiers du numérique dans 6 départements du pays.

Au regard du nombre de jeunes non scolarisés, sans emploi et sans formation, notamment 788 458 jeunes âgées de 15-24 ans , le gouvernement s'engage à mettre en œuvre plusieurs actions : (i) multiplier les programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché et accessibles au plus grand nombre de jeunes et de personnes vulnérables ; (ii) construire et équiper des écoles dans l'arrière-pays ; (iii) accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement local ; (iv) opérationnaliser la stratégie nationale de lutte contre la délinquance, avec notamment la construction de deux centres de réinsertion sociale (Aubeville et Otsendé).

#### Message clé

*De 2015 à 2022, la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation a régressé de 23,73 points de pourcentage grâce aux initiatives et mesures prises par le gouvernement. Pour réduire davantage cette proportion d'ici à 2030, l'exécutif prévoit la mise en œuvre de bien d'autres projets.*



## **8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire**

### **8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration**



*Echanges entre les cadres sur les accidents de travail*

En République du Congo, les accidents du travail, mortels et non mortels, sont régis par plusieurs textes : (i) la loi n°22-59 du 20 février 1959 fixant le régime de réparation et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ; (ii) la loi n°18-2012 du 22 août 2012 portant institution du régime des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé ; (iii) le code de sécurité sociale. Par ailleurs, la République du Congo a ratifié le 21 décembre 2021, trois conventions de l'organisation internationale du travail portant sur les droits d'un travailleur victime d'un accident de travail et/ou des maladies professionnelles. Il s'agit de : (i) la convention liée aux accidents et/ou maladies

professionnelles ; (ii) la convention sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants ; et (iii) la convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

D'après les statistiques de la CNSS, le nombre d'accidents du travail enregistré entre 2009 et 2011 avoisine 1000 dont 342 accidents du travail en 2009, 217 accidents du travail en 2010 et 430 accidents du travail en 2011. Entre 2013 et 2017, la CNSS a enregistré 735 accidents du travail, dont 8 accidents mortels.

Ces accidents concernent tous les secteurs d'activités. Ils ont pour cause : la méconnaissance par les salariés de la législation et la réglementation. L'inobservation délibérée par l'employeur du cadre juridique régissant la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise.

Selon la conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES)<sup>5</sup>, la couverture des risques professionnels par la sécurité sociale en République du Congo s'est élevée à 1 806,76 millions de FCFA en 2017, 2 145,97 millions de FCFA en 2018 et 2 312,33 millions de FCFA en 2019.

Pour promouvoir la sécurité au lieu du travail et protéger les travailleurs, le gouvernement a pris les textes susmentionnés et élaboré et/ou adopté les documents suivants : (i) le document intitulé « *éradication de l'esclavage moderne et la traite des personnes au milieu du travail* » ; (ii) la feuille de route sur la défense des droits des travailleurs ; et (iii) le programme de travail décent de la République qui donne droit à l'amélioration de la politique nationale de la sécurité au travail et à l'amélioration de la sécurité au travail. Pour veiller au respect de ces textes, plusieurs dispositifs existent, notamment le Comité national de dialogue social. Placé sous la tutelle du ministre chargé du travail, ce Comité est chargé d'entretenir le dialogue social comme moyen de prévention et de résolution de tous

<sup>5</sup> Rapport annuel de la CIPRES, exercice 2020

conflits sociaux survenus ou pouvant survenir dans les relations de travail. Il réunit le gouvernement<sup>6</sup>, les organisations patronales et les syndicats des travailleurs les plus représentatifs.

Dans l'optique de poursuivre ces efforts dans la réduction de la fréquence des accidents en milieu professionnel, le gouvernement envisage : (i) promouvoir la politique de prévention des accidents en milieu professionnel ; (ii) inciter les acteurs du secteur informel à s'affilier à la sécurité sociale, en l'occurrence la caisse nationale de sécurité sociale ; et (iii) contraindre les entreprises privées et publiques à payer régulièrement leurs charges sociales.

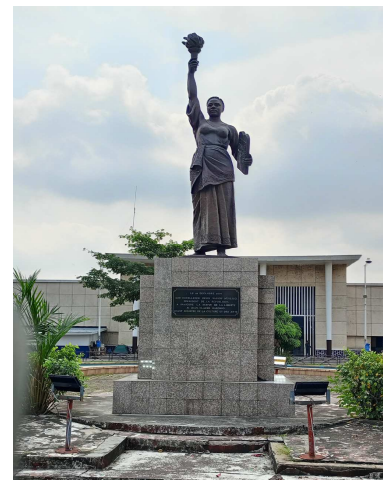
### **8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire**

La République du Congo a adopté et transposé dans son cadre juridique, plusieurs conventions relatives au droit du travail : (i) la convention sur le travail forcé, en 1960 ; (ii) la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1960 ; (iii) la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, en 1999 ; (iv) la convention sur l'égalité de rémunération, en 1999 ; (v) la convention sur l'abolition du travail forcé, en 1999 ; (vi) la convention concernant la discrimination (emploi et profession), en 1999 ; (vii) la convention sur l'âge minimum, en 1999 ; (viii) la convention sur les travailleurs migrants (révisée), en 2023 ; (ix) la convention sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, en 1986 ; (x) la convention sur le droit d'association (agriculture), en 1960 ; (xi) la convention sur le travail de nuit des enfants (industrie), en 1960 ; (xii) la convention sur l'inspection du travail, en 1999.

Par ailleurs, la constitution du 25 octobre 2015, en ses articles 30, 33 et 40 : (i) reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et crée les conditions qui en rendent effective la jouissance. ; (ii) interdit le travail forcé, sauf dans le cas d'une peine privative de liberté prononcée par une juridiction légalement établie ; (iii) interdit le travail des enfants de moins de 16 ans ; (iv) garantit le droit syndical et le droit de grève.

Toutes ces dispositions sont contenues dans le code du travail issu de la loi n°45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail de la République populaire du Congo modifiée en 1996.

Dans le souci de garantir davantage la sécurité et la protection des travailleurs, le gouvernement compte : (i) poursuivre le dialogue avec les organisations syndicales ; (ii) poursuivre la promotion des textes régissant le travail auprès des salariés ; (iii) renforcer les capacités du système juridique afin d'appliquer les textes existants, notamment en sanctionnant les auteurs du travail forcé ou du travail des mineurs de moins de 16 ans.



*Statue de la liberté de la gare-Brazzaville*

#### **Message clé**

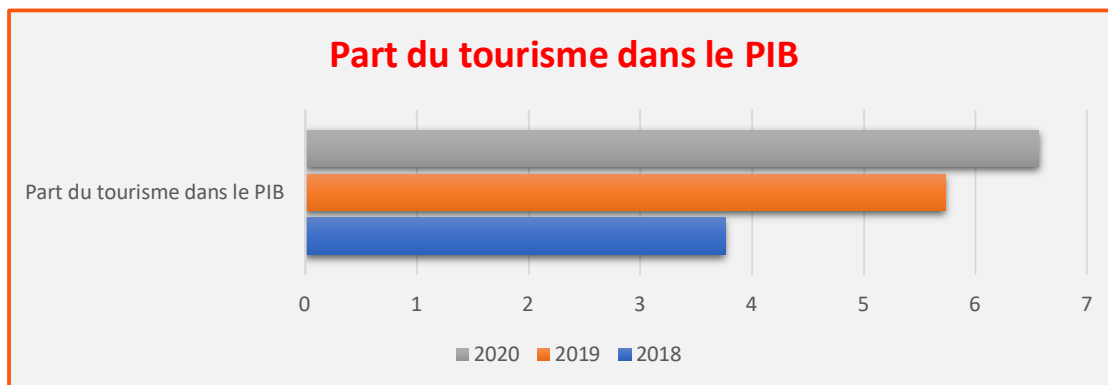
*La fréquence des accidents de travail est relativement faible. Cela est particulièrement dû au fait que le gouvernement veille à l'application des textes relatifs à la sécurité et à la protection des travailleurs en milieu professionnel.*

<sup>6</sup> Dont ministères en charge du travail, des finances, de la fonction publique, de la justice et droits de l'homme, de la santé, ministère des transports.



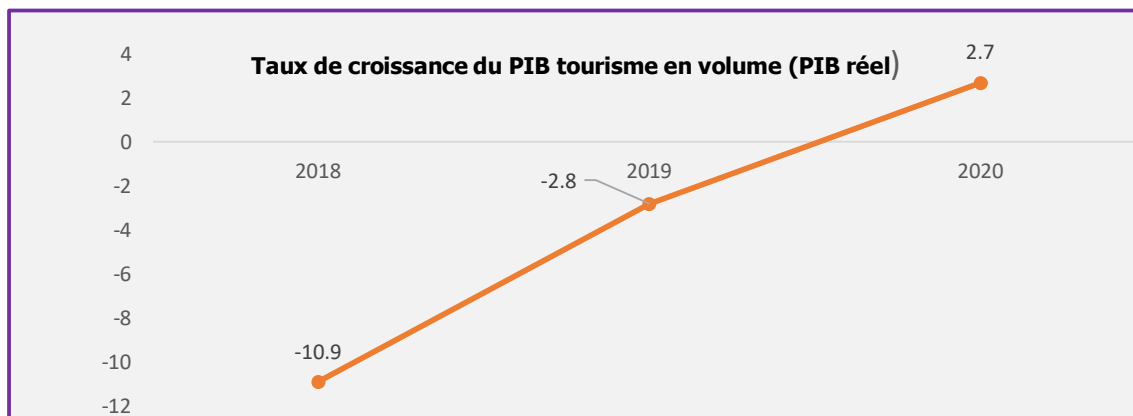
**8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux**

### Part du tourisme dans le PIB



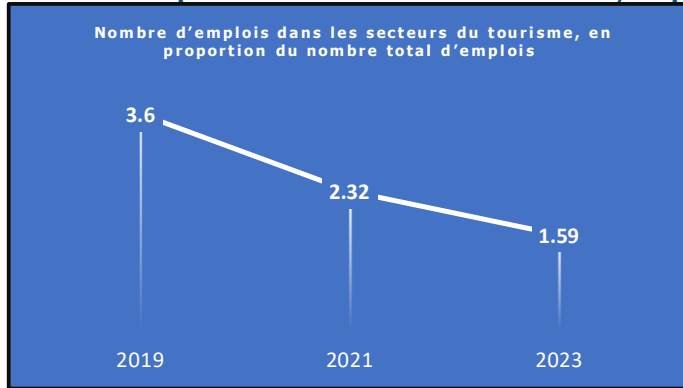
Le tourisme contribue faiblement à la création de la richesse nationale. Sa contribution demeure en dessous de 7% entre 2018 et 2020. Selon les comptes nationaux, en 2018, le tourisme représentait 3,76% du PIB réel. Cette part a progressé à 5,78% en 2019 puis à 6,57% en 2020.

### Taux de croissance du PIB tourisme en volume (PIB réel)



Comme le montre le graphique ci-dessus, le taux de croissance du tourisme en volume est resté négatif de 2018 à 2019, avec les taux respectifs de -10,9% et -2,8%. Le niveau de cet indicateur en 2020 (2,7%) représente une hausse de 196,4% par rapport à 2019.

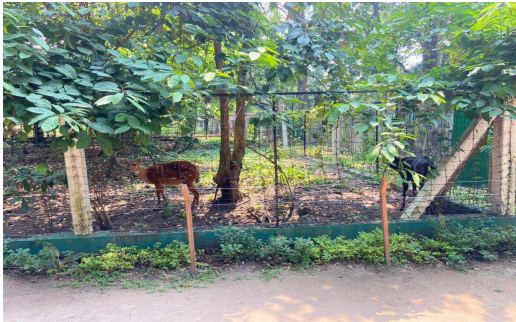
## Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois



Selon la direction générale de l'économie (Notes de conjonctures), le secteur du tourisme a employé 2 532 personnes en 2021, 1 765 en 2022 et 1 974 en 2023, soit respectivement 3,73%, 3,34% et 3,54% des emplois totaux du secteur privé. Par rapport aux emplois totaux du pays (secteurs privé et public), la proportion d'emploi du secteur tourisme baisse à 2,32% en 2021, à 1,43% en 2022 et 1,59% en

2023. La plupart de ces emplois sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire, particulièrement dans les activités de restauration et d'hôtellerie.

En termes de nombre de touristes annuels, le Congo se situe en 179<sup>ème</sup> rang mondial. En Afrique centrale, il occupe le troisième rang après le Cameroun.



Parc zoologique de Brazzaville

Dans sa stratégie nationale de développement, la République du Congo a fait du tourisme l'un des secteurs prioritaires de son développement. Ceci tient du potentiel socioéconomique de ce secteur. Les parcs et réserves naturelles, les aires protégées, les chutes de Brazzaville, les gorges de Diosso, les zoos sont autant de potentialités que le gouvernement s'emploie à valoriser à travers sa stratégie nationale de développement, matérialisée à travers les plans nationaux de développement (PND) 2012-2016 ; 2018-2022 ; et 2022-2026.

Cette volonté gouvernementale a donné lieu à l'élaboration de plusieurs documents de planification stratégique et spatiale et l'exécution de plusieurs projets, tels que : (i) le plan directeur du développement durable du tourisme en République du Congo ; (ii) la politique nationale du tourisme 2016-2025 ; (iii) la stratégie nationale de l'écotourisme ; (iv) la construction des structures touristiques dans le site des cataractes du Djoué à Brazzaville; et (v) la formation et la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes au métier du tourisme et de l'hôtellerie.

Par ailleurs, deux lois ont été prises. Il s'agit de la loi n°09-2020 du 10 mars 2020 portant l'office de promotion de l'industrie touristique et de la loi n° 29 -2021 du 12 mai 2021 règlementant le secteur du tourisme et le décret n°2022-320 du 14 juin 2022 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation, de l'agrément ou de la licence des activités touristiques.

La République du Congo s'est engagée dans un vaste chantier de modernisation du secteur du tourisme par la construction des infrastructures touristiques et la promotion de l'écotourisme. Il s'agit de : (i) la production cartographique des zones touristiques du Congo ; (ii) la création de l'école nationale du tourisme ; (iii) l'aménagement du site touristique de la Baie de Loango dans le Kouilou ; et (iv) la réhabilitation du grand hôtel de Dolisie.

### Message clé

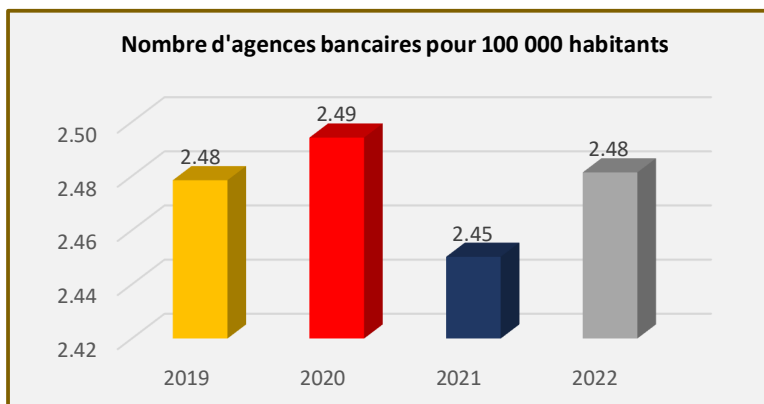
*Le tourisme est l'un des piliers du développement du Congo. Aussi, des mesures incitatives octroyées aux acteurs de ce secteur couplées notamment aux campagnes de promotion touristique ont amélioré la valeur ajoutée du tourisme, d'où la tendance croissante de l'indicateur « part du tourisme dans le PIB » observée entre 2018 et 2020.*





**8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance**

**8.10.1 Nombre de succursales commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 habitants**



**Nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants**

La République du Congo comptait en 2019 onze (11) banques universelles et dix (10) en 2022. Selon les données de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), ces établissements bancaires sont au contact de la clientèle par le biais de 123 agences en 2019, chiffre passé à 133 en 2022,

soit une hausse de 8,13%. Ces agences sont pour la plupart identifiées dans les deux principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire car concentrant la majorité de clients potentiels, comme l'atteste les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5). D'après ce recensement, Brazzaville et Pointe-Noire concentrent en 2023, respectivement 34,9% et 23,09% de la population congolaise.

**Tableau 2: nombre d'agences bancaires entre 2019 et 2022**

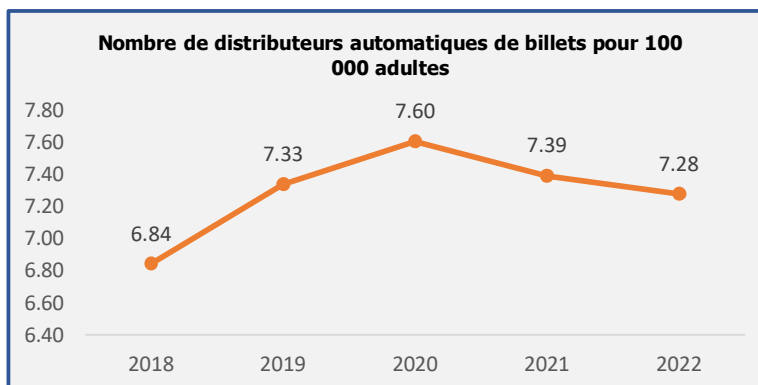
	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agences bancaires	123	127	128	133

Source : BEAC

Rapporté à 100 000 habitants, le nombre d'agences bancaires est en moyenne de 2,48 entre 2018 et 2022. Avec ce niveau, le Congo est mieux classé que certains pays de la sous-region CEMAC comme le Cameroun (2,4 agences bancaires en 2022), mais reste loin derrière les pays industrialisés, à l'image de la France qui comptait 54,6 agences pour 100 000 habitants en 2018.

**Nombre de distributeurs de billets pour 100 000 habitants**

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) sont des automates permettant aux banques et aux établissements de microfinance (EMF) de délocaliser, au plus près des populations, les opérations de consultation de soldes de compte courant et de retrait d'espèces, et



ainsi d'éviter les risques liés à l'engorgement des agences bancaires. Cette stratégie s'est matérialisée par une hausse continue des DAB à travers le territoire national, avec une très forte concentration à Brazzaville et Pointe-Noire. On notera que plusieurs districts du pays, tant dans la partie Nord que dans la partie Sud, ne disposent ni d'agences bancaires, ni de DAB, ni d'établissements de microfinance. C'est le cas de : Bouanella et de Liranga (département de la Likouala).

Pour 100 000 habitants, le nombre de DAB est passé de 6,84 en 2018 à 7,28 en 2022, avec un pic à 7,60 en 2020, comme l'illustre le graphique ci-avant.

Selon les données fournies par la BEAC, on dénombrait en 2018 et 2022, respectivement 331 et 390 DAB, ce qui équivaut à une hausse sur la période de 17,82%.

**Tableau 3: nombre de DAB entre 2018 et 2022 (Banques et EMF)**

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de distributeur de billet	331	364	387	386	390

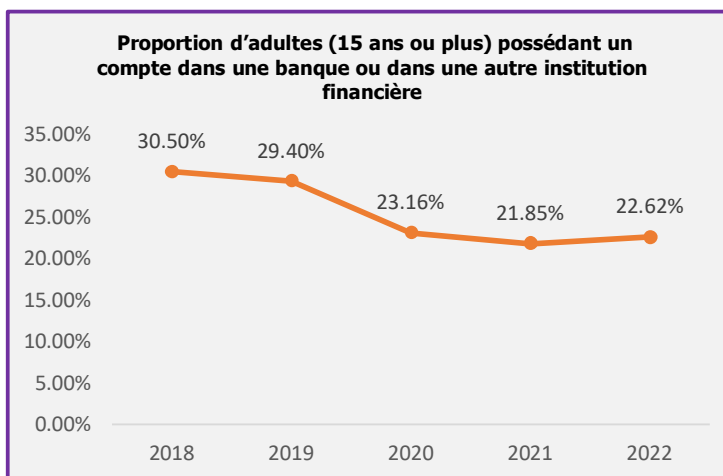
Source : BEAC

Le nombre de DAB et d'agences bancaires sont représentatives de la faible couverture nationale du système bancaire. Leur concentration dans la capitale politique et la capitale économique, et dans une moindre mesure dans la Sangha, s'explique par le nombre élevé d'habitants et leur dynamique du point de vue économique. L'arrière-pays se caractérise en effet par un tissu économique amorphe, un haut niveau de chômage et de pauvreté. D'autres localités sont difficiles d'accès, notamment la Likouala. Dans ces conditions, les banques ou les EMF, en quête de rentabilité optimale ne peuvent s'y implanter, au risque de dégager des charges supérieures à leurs revenus.



### 8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière

En termes de proportion, 30,50% des personnes âgées de 15 ans ou plus possédaient un compte dans une banque/EMF en 2018. Ce niveau a devissé à 22,62% en 2022, particulièrement de la prépondérance des transferts monétaires par téléphone (mobile money). Le graphique ci-contre illustre l'évolution de cet indicateur sur la période 2018-2022.



**Tableau 4: nombre de comptes bancaires dans les banques et les EMF**

Données	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de comptes bancaires dans les banques (adultes)	496 991	460 451	492 651	441 925	473 925
Nombre de comptes bancaires dans les EMF (adultes)	478 332	504 094	286 933	312 626	327 734
Totale	975 323	964 545	779 584	754 551	801 659

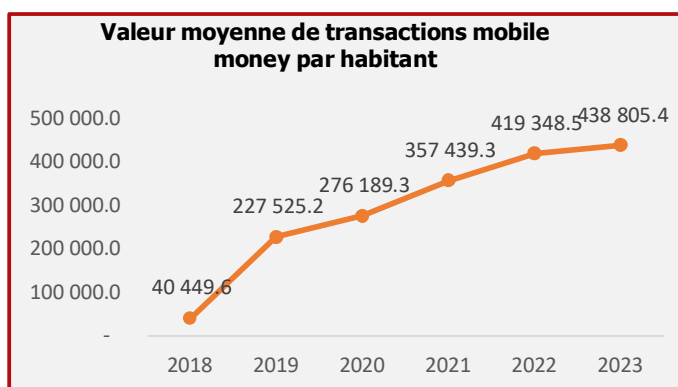
Source : BEAC

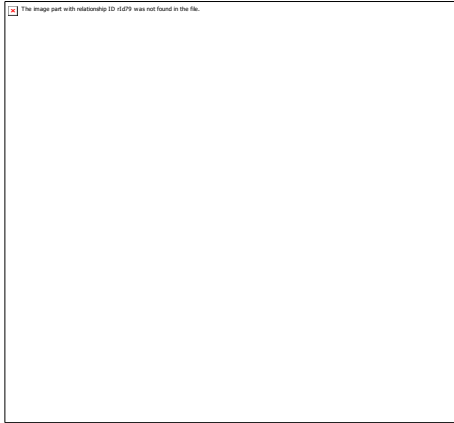
Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de compte bancaires a connu une baisse continue entre 2018 et 2021, passant de 975 323 à 754 551, soit une baisse de 22,63%. Il a ensuite progressé en 2022, atteignant 801 659, un chiffre supérieur de 6,24% par rapport à celui de 2021. Sur cette période, le Congo compte plus de comptes dans les banques que dans les établissements de microfinances, à l'exception de l'année 2019.

Pour accroître le nombre d'agences bancaires, de DAB et de comptes bancaires sur le territoire national, les autorités publiques entendent : (i) favoriser le développement économique des localités, en élaborant et en finançant les plans de développement local ; (ii) désenclaver certains territoires, dont le département de la Likouala ; (iii) adopter une stratégie nationale visant à réduire la thésaurisation et à renforcer la confiance dans les établissements bancaires et de microfinance.

### Valeur moyenne de transaction mobile money par habitant

Les difficultés, pour la plupart des Congolais, d'accéder aux services bancaires ou la méfiance de ces derniers vis-à-vis du système bancaire a favorisé une explosion des transactions monétaires par téléphone.





*Kiosque IMB de MTN*

En effet, selon les statistiques publiées par l'Agence de régulation des postes et télécommunications, le volume de transaction par mobile money est passé de 195 652,44 millions de FCFA en 2018 à 2 695 221,62 millions de FCFA en 2023, soit une hausse de plus de mille fois.

**Tableau 5: volume des transactions par mobile money**

Montant en millions de FCFA						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume des transactions	195 652,439	1 129 141,438	1 406 284,157	1 867 307,724	2 247 687,838	2 695 221,627

Source : ARPCE



*Kiosque IMB de Airtel*

Ces transactions représentent une très forte part du PIB réel. D'à peine 4,2% du PIB en 2018, la valeur des transactions mobile money a atteint 31,96% en 2020 avant de culminer à 47,23% du PIB en 2022. Une hausse spectaculaire qui se justifie par la fiabilité et la rapidité de ces opérations. Mais aussi de leurs coûts très abordables et la couverture nationale des opérateurs de téléphonie mobile (MTN et Airtel).

Par habitant, un Congolais a réalisé en moyenne des transactions mobile money à hauteur de 40 450 FCFA en 2018, 276 189 FCFA en 2020 et 438 805 FCFA en 2023, soit une augmentation sur la période de près de mille pourcent.

### Message clé

*La plupart des banques et établissements des microfinances sont concentrés dans les deux grandes agglomérations Brazzaville et Pointe Noire, de même que les distributeurs automatiques de billets. Le pays a connu une hausse de distributeurs automatiques de billets sur la période 2018-2022 de 17,82%. Sur la même période, il a enregistré une augmentation de près de 1000% du volume des transactions monétaires de téléphonie mobile.*

**Tableau 6: matrice des indicateurs de l'objectif de développement durable 8**

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant		%	16,4	-2,7	-21,4	20,7		
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi		%	-2,59%	-5,60%	-5,33%	-2,37%		
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles chez les hommes	%		66,21				
		Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles chez les femmes	%		33,79				
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	Salaires mensuels moyens chez les hommes	FCFA	130676	130676	130676	130676	130676	
		Salaires mensuels moyens chez les femmes	FCFA	116 653	116 653	116 653	116 653	116 653	

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
égal pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	Taux de chômage chez les hommes	%	19,41	19,38	21,41	20,87	20,43	
		Taux de chômage chez les femmes	%	21,90	21,86	23,64	23,61	23,17	
		Taux de chômage total	%	20,64	20,61	22,52	22,24	21,8	
		Taux de chômage chez les jeunes hommes (15-24 ans)	%	40,27	40,02	43,22	41,81	41,12	
		Taux de chômage chez les jeunes (filles 15-24 ans)	%	38,71	38,52	42,41	41,05	40,43	
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation		%					46,77	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire (	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration								
	8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	Textes		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	Part du tourisme dans le PIB	%	3,76	5,73	6,57			
		Taux de croissance du PIB tourisme en volume (PIB réel)	%	-10,9	-2,8	2,7			
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	%		3,6		2,32	1,43	1,59
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières	8.10.1 Nombre de succursales de	Nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants	Nombre	ND	2,48	2,49	2,45	2,48	

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Nombre	6,84	7,33	7,60	7,39	7,28	
	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière	%	30,50%	29,40%	23,16%	21,85%	22,62%	
	Valeur des transactions par mobile money par rapport au PIB nominal	Valeur des transactions par mobile money par rapport au PIB nominal	%	2,58%	14,93%	23,31%	22,85%	25,87%	30,86%
	Valeur moyenne de transaction mobile money par habitant	Valeur moyenne de transaction mobile money par habitant	FCFA	40 449,6	227 525,2	276 189,3	357 439,3	419 348,5	438 5,4

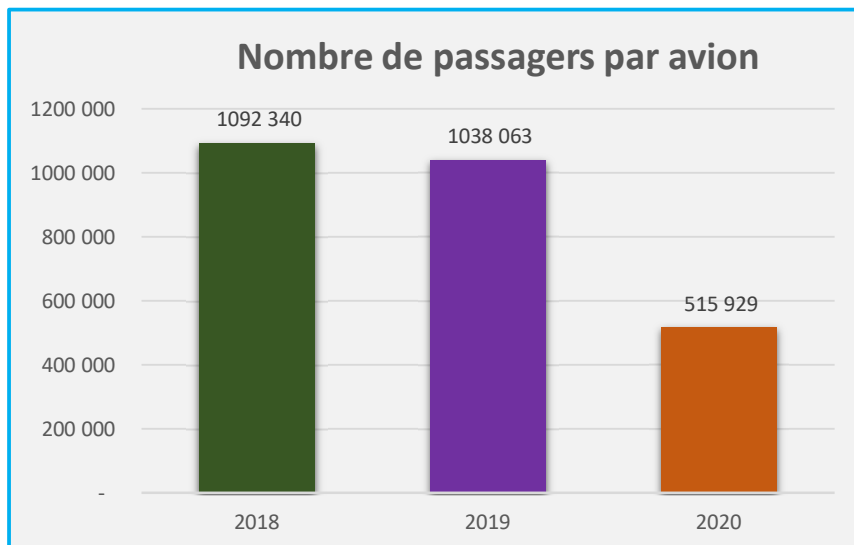
# ***ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation***

Le pilier 2 « développement industriel » et le pilier 3 « développement des zones économiques spéciales » du PND 2022-2026 prévoient de diversifier et de moderniser l'économie tout en créant des emplois. Ils stimulent la productivité de l'économie grâce aux nouvelles techniques et technologies et favorisent l'extension du secteur dit formel. Aussi, ces piliers élèvent-ils le niveau des investissements productifs et constituent un cadre stratégique propice à l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité du pays.





**Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable**



#### 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Le graphique ci-contre présente une tendance baissière du nombre de passagers par avion. Ce nombre est passé de 1 092 340 en 2018 à 515 929 en 2020. La baisse significative de 2020 est attribuable aux effets néfastes de la

pandémie à coronavirus. Le nombre de passagers par bateau est de 204 018 en 2018.

Dans le domaine ferroviaire le nombre de passagers est passé de 39200 en 2018 à 25900 en 2023. Le volume de fret transporté par avion a connu une progression, passant de 10 882 tonnes en 2018 à 806 772 en 2019, soit une hausse de 795 890 tonnes. Cela peut s'expliquer par la fermeture momentanée de la voie ferroviaire, suite aux conflits armés de la période 2016-2017 dans le département du Pool.

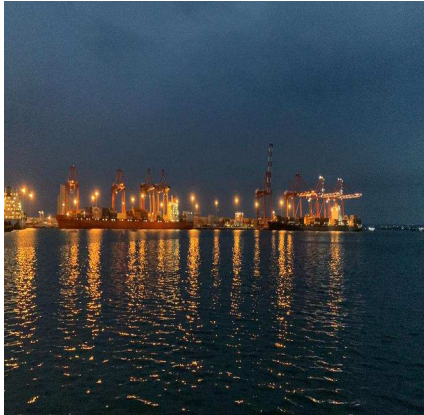
Le volume de fret transporté par train est passé de 114 900 tonnes en 2018 à 528 600 tonnes en 2023. Des efforts considérables sont fournis par le gouvernement pour l'amélioration du secteur des transports :

Extension du port autonome de Pointe-Noire, celle-ci a fait gagner cette structure de nouveau terrain de plusieurs hectares sur la mer grâce aux travaux de remblaiement par le biais du dragage d'approfondissement du bassin portuaire. Le remblai s'inscrit dans l'assainissement du bassin portuaire, la modernisation, l'extension et le développement de la structure portuaire. Cette extension est un projet prioritaire et stratégique d'envergure afin de rendre ce port plus compétitif, au plan régional et international. A cela, il faut ajouter la relance des trains voyageurs.



Port autonome de Pointe-Noire

Afin d'accélérer l'atteinte efficace de cette cible, le gouvernement entend faire du pays un Etat de pavillon, en créant un registre international de navires de commerce et de pêche. Aussi est-il prévu la construction des ports et autres plateformes de transport maritime pour faciliter les échanges commerciaux. A cela s'ajoute : (i) l'amélioration et le développement du réseau routier interurbain et les infrastructures urbaines ; (ii) le renforcement et la modernisation des infrastructures de transport ferroviaire, maritime, aérienne et fluviale ; (iii) l'optimisation du processus de sortie des conteneurs au port autonome de Pointe-Noire.



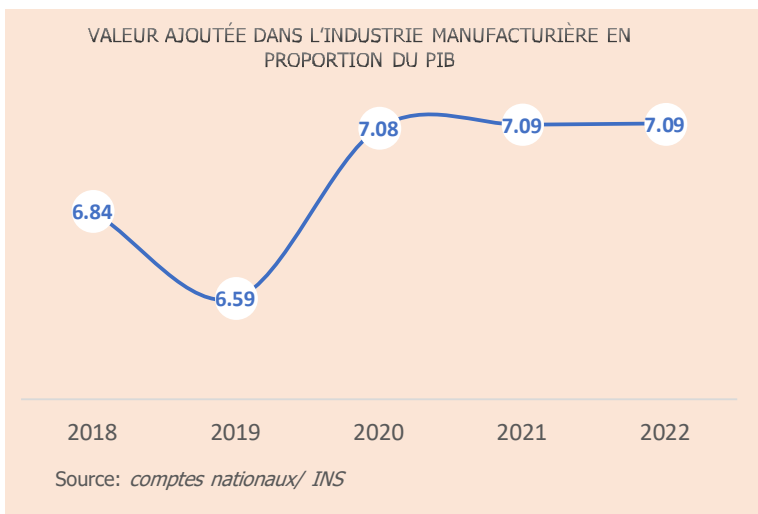
*Port autonome de Pointe-Noire*

#### Message clé

*Dans sa dynamique de développement national et d'intégration régionale, la République du Congo s'est dotée d'aéroports modernes dans tous ses départements, de routes durables reliant tout le territoire national, des routes transfrontalières et de port moderne (Pointe-Noire). Ces actions se sont globalement traduites par une augmentation constante, notamment du volume de frets par avion, par train et du nombre de passagers par bateau.*



**9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés**



**9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant**

Sur la période sous-revue, la valeur ajoutée des industries manufacturières en rapport avec le PIB réel est restée globalement en dessous de 8%. En 2018, 6,84% de la richesse nationale créée résulte des industries manufacturières, taux qui a baissé à 6,59% en 2019. Au cours de l'année 2020, la valeur ajoutée de ces

industries a augmenté à 7,08%. En 2021, elle a enregistré une croissance de 0,14% par rapport à 2020 et une légère augmentation de 0,003 point de pourcentage en 2022 par rapport à l'année précédente.



*Siège de la société Mayo*

Cette performance s'explique, d'une part, par la hausse d'activités dans les industries alimentaires, notamment les industries brassicole, meunière et sucrière et, d'autre part, par le dynamisme des autres industries manufacturières, essentiellement les industries cimentières, en lien avec les travaux d'agrandissement du port autonome de Pointe-Noire, etc.

L'économie Congolaise reste peu diversifiée et présente une structure des exportations fortement concentrée et largement dominée par les produits de base à plus de 70% par les produits de base au détriment des produits

manufacturés qui ne représentent au total que moins de 7%. Ce qui traduit la faible transformation locale des matières premières avant leur exportation, voire la faible diversification des exportations de l'économies nationale. D'où leur vulnérabilité aux chocs exogènes étant donné la volatilité des prix des produits de base en général, et de celui du pétrole brut en particulier sur le marché international.

Ainsi, la République du Congo est un exportateur net des matières premières et un importateur net des produits manufacturés et denrées alimentaires, ce qui traduit l'absence des activités manufacturières qui sont sources de croissance économique et de création des emplois pour le bien-être des populations

En 2019, selon les données de CNUCED, le Congo affiché un indice de diversification des exportations proche de 0,84, ce qui dénote à suffisance leur faible diversification économique. Le pétrole brut est le principal produit d'exportation.

Conscient de cet état de fait, la République du Congo s'est employée à changer complètement de paradigme en définissant une politique industrielle visant la transformation locale des matières premières avant leur exportation, à travers notamment la mise en œuvre des plans nationaux de développement.

Pour atteindre l'objectif d'une industrialisation durable et inclusive, le gouvernement met en œuvre plusieurs projets structurels, entre autres, dans les domaines de la cimenterie et des ZES. Notons que l'industrialisation inclusive suggère que tous les secteurs de la société pourront participer à l'industrialisation et en bénéficier, et durable, car l'environnement sera sauvegardé. La constitution, le code minier et la politique nationale de développement durable sont quelques-uns des textes qui fixent l'inclusivité et la durabilité dans le domaine industriel.

S'agissant de la cimenterie, on peut noter l'installation de la cimenterie Mafoubou Tao-Tao. Celle-ci comporte deux composantes : le développement minier (carrière), installée à 100%, et la cimenterie, installée à 50%.



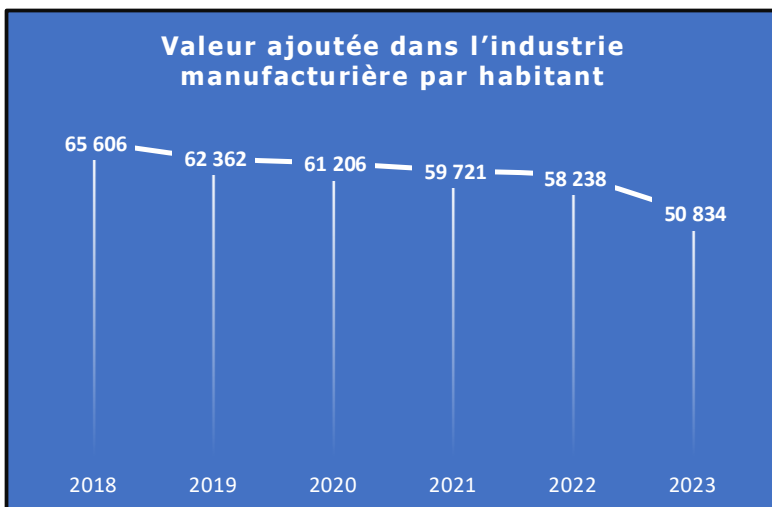
*Transformateur de la ZES de Maloukou*

En ce qui concerne les ZES, le gouvernement a réalisé les activités suivantes : (i) travaux d'arpentage (délimitation et bornage), intégralement réalisés pour la ZES de Pointe-Noire et partiellement (50%) réalisés pour la ZES d'Ignié ; (ii) études d'impact environnemental, lesquelles sont disponibles pour la ZES de Pointe-Noire et encours de réalisation pour celle d'Ignié ; et (iii) enquêtes parcellaires. Ces enquêtes sont en partie réalisées pour la ZES de Pointe-Noire, soit 18,4 Km<sup>2</sup> sur 3030 Km<sup>2</sup> ont été enquêtés.

Il faut noter également le début de mise en œuvre de la ZES de Pointe-Noire, avec l'installation d'une entreprise de

transformation de bois et d'une entreprise de produits pharmaceutiques.

Pour demeurer sur cette lancée d'amélioration de la valeur ajoutée issue de l'industrie manufacturière, le gouvernement entend : (i) poursuivre les travaux de construction de la cimenterie de Mafoubou, Tao-Tao ; (ii) relancer les entreprises industrielles en difficultés : céramique de Makoua, congolaise des panneaux solaires (COPASOL) à OYO et fonderie du Congo (FONDECO) ; (iii) finaliser les travaux d'arpentage d'Ignié ; (iv) finaliser l'enquête parcellaires à Pointe-Noire et amorcer ces enquêtes dans les trois autres ZES ; (v) réaliser les études d'impact environnemental global à Oyo et Ouesso et finaliser cette étude à Ignié ; et (vi) actualiser les lois cadres des ZES.



### Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant

La courbe retraçant l'évolution de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion de la population totale affiche une tendance régressive continue. Par habitant, la valeur ajoutée créée en 2018 est passée de 65 606 FCFA en 2018 à 50 834 FCFA en 2023, soit une baisse de 22,47%. Ce, en dépit de la bonne performance de l'industrie manufacturière qui affiche les

valeurs croissantes, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 7: évolution de la valeur ajoutée des industries manufacturières sur la période 2018-2022**

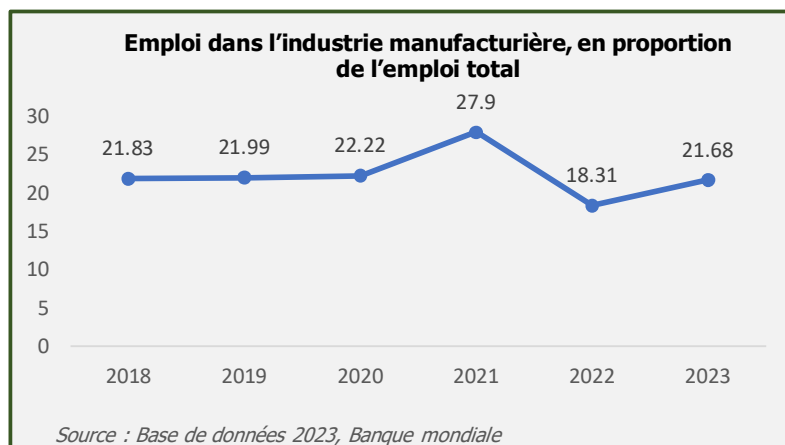
*En milliard de FCFA*

	2018	2019	2020	2021	2022
VA des industries manufacturières	317,33	309,48	311,65	311,99*	312,15*

Source : comptes nationaux

Ce paradoxe est attribuable au fait que la croissance démographique a progressé plus vite que celle de la valeur ajoutée des industries manufacturières. Pour inverser cette tendance, l'Etat devra créer un cadre favorable à l'amélioration de la compétitivité des industries locales. Cela permettra à celles-ci d'élargir leur marché en exportant leur production vers les pays limitrophes et hors continent.

### 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total



Sur la période 2018-2023, l'indicateur emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total a connu une évolution irrégulière. Le point culminant a été atteint en 2021, soit 27,99%. De 2018 à 2020, il est passée de 21,8% à 22,22%, soit une hausse de 0,23 point de pourcentage. Entre 2021 et 2022, il a reculé de 9,59 points de

pourcentage. En 2023, cet indicateur a progressé de 3,37 points de pourcentage, hausse notamment imputable à la mise en œuvre des projets du pilier 2 du PND, développement industriel.

La croissance du secteur industriel est encore loin de la cible de l'Agenda 2030, celle d'un doublement en 2030 de la part de la valeur ajoutée dans le PIB par rapport au niveau de 2015. C'est-à-dire cet indicateur devra passer de 6%, niveau de 2015, à 12% en 2030.

Avec l'arrivée de la Zone de libre - échange continentale africaine (ZLECAF), le gouvernement envisage, avec l'appui de certains experts du domaine, de préparer les entreprises industrielles congolaises dans

une approche stratégique afin de tirer profit de cet espace d'affaires en développant leur activité, en accédant à de nouveaux marchés et en renforçant leur compétitivité sur le continent africain.

Aussi, entend-il : (i) accentuer la mise en œuvre des piliers 2 et 3 du PND 2022-2026, respectivement développement industriel et développement des ZES ; (ii) améliorer la desserte en électricité ; (iii) former davantage des jeunes aux métiers de la diversification ; (iv) alléger la pression fiscale ; (v) favoriser la création d'une banque d'investissement ; (vi) protéger le marché local à travers la définition de certaines barrières commerciales.

#### Message clé

Les mesures de diversification économique mises en œuvre au cours des dernières années donnent des résultats encourageants, avec une valeur ajoutée des industries manufacturières en proportion du PIB passant de 6% en 2015 à 7,09% en 2023. L'accélération de la mise en œuvre du PND (piliers 2 et 3) permettra de rapprocher davantage cet indicateur de 12% en 2030.



**9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés**

#### 9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

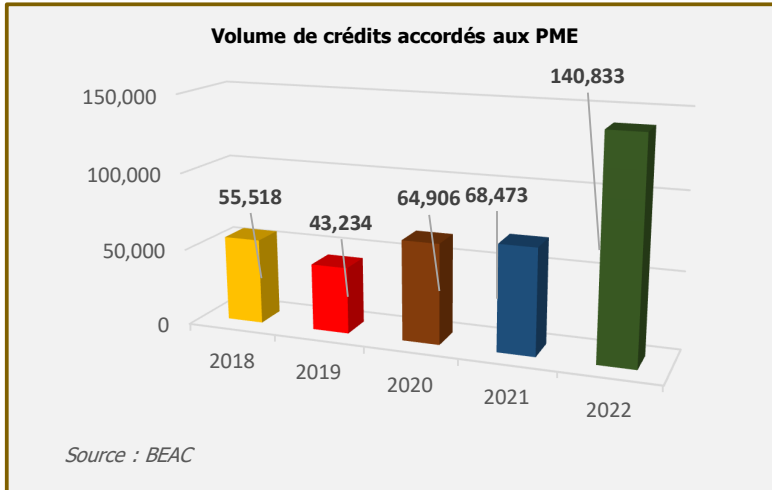
Faute de données, l'indicateur « proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie » n'a pu être renseigné.

En 2020, le Congo a réalisé son premier recensement général des entreprises (REGEC) avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT). Le principal objectif du REGEC a été de contribuer à la mise en place d'un système intégré de statistique d'entreprises (SISE). Le REGEC a permis de dénombrier 91 014 unités économiques, majoritairement concentrées dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Ce recensement révèle que la proportion des très petites entreprises (TPE) dans le total des entreprises du secteur industriel est de 92,5%, et celle des petites entreprises (PE) dans le total des entreprises du secteur industriel est de 5,8%. Cependant, du fait d'un certain nombre de facteurs, tels qu'une mauvaise étude de marché, des faiblesses managériales ou encore l'insuffisance de capitaux, la majorité de ces entreprises nouvellement créées ont une durée de vie ne dépassant pas 3 ans.

#### 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit

Cet indicateur est assimilé au volume de crédits accordés aux PME.



Les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME) ont connu une baisse de 22,13% entre 2018 et 2019. Ils ont par la suite enregistré une hausse soutenue entre 2019 et 2022, passant de 43 234 millions de FCFA à 140 833 millions de FCFA, soit une hausse de 225,74%.

L'augmentation des crédits aux PME est le fait des facteurs tels que : (i) l'amélioration de l'offre de produits financiers adoptés aux PME ; (ii) la mise en œuvre

par le gouvernement de certains projets, comme la création du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA). Notons que depuis la création de cette dernière en 2019, le Gouvernement a déjà impulsé, accompagné et garanti plus de 3 116 entreprises. De plus, il a conçu et mis en œuvre un produit financier innovant pour accompagner les couches sociales vulnérables, contribuant ainsi à l'inclusion financière. C'est le cas, notamment, du produit financier « Sunga » destiné à financer les activités économiques au profit des personnes vivant avec handicap et de la population autochtone.

Au titre de l'année 2023, il est à noter que le gouvernement par le biais du FIGA a réalisé plusieurs actions : (i) 436 crédits débloqués, dont 224 au profit des jeunes (15-35 ans) ; (ii) 103 promoteurs de projets soutenus pour l'impulsion et l'accompagnement ; (iii) 219 dossiers validés pour la demande de garantie ; (iv) 204 promoteurs de projets formés.

Par l'entremise du fonds d'appui au développement des petites et moyennes entreprises (FADPME), le gouvernement a consenti des financements à 131 entreprises.

Aux fins de faciliter les PME, notamment celles localisées dans des villes autres que Brazzaville et Pointe-Noire, le gouvernement poursuivra la réalisation simultanément de plusieurs actions dont : (i) le renforcement de l'implémentation du projet fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) ; (ii) la création d'une banque d'investissement et de développement au service de PME/PMI ; (iii) le renforcement de l'opérationnalisation de la politique nationale de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de l'artisanat au Congo, avec l'appui de l'organisation internationale du travail (OIT).

### Message clé

*Le Congo a mis en place un cadre favorable au financement des PMI /PME par les établissements de crédit, à travers notamment l'assouplissement des conditions d'octroi de crédits et la création d'institutions de garantie et d'accompagnement. Ces mesures sont à l'origine d'une hausse soutenue des crédits précaires aux PMI/PME.*



**9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens**

#### 9.4.1 Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée (PIB)



La République du Congo occupe le 66<sup>ème</sup> rang dans le classement des pays par émissions de CO<sub>2</sub> sur 184 pays (pays classés du moins au plus polluant). Ce, en raison de son faible poids économique, et particulièrement de son secteur industriel limité. En 2020, selon les contributions déterminées au niveau national (CDN 2021), la République du Congo a émis 11 392,41 tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à 0,00189 par unité de PIB. Par habitant, cette émission est de 2,24 tonnes.

Il sied de signaler que le gouvernement mène de multiples actions pour réduire l'empreinte environnementale du pays, notamment : (i) l'accord historique signé avec le fonds de partenariat pour le

carbone forestier (FCPF) de la banque mondiale, qui permettra de débloquer jusqu'à 41,8 millions de dollars US pour la réduction des émissions due à la déforestation et à la dégradation des forêts et l'augmentation de la séquestration du carbone ; (ii) le projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo (PROREP) contribuera à la réduction des émissions de 0,84 millions de tonnes équivalent carbone par an, soit 16,77 millions de tonnes équivalent carbone sur 20 ans.

Dans le même cadre, on citera : (i) le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts (PREFOREST) dans 5 départements du Congo ; (ii) le programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR) ; (iii) le programme d'appui à la gouvernance forestière (PAGF) ; (iv) le projet agroforesterie Nord Congo (PANC).

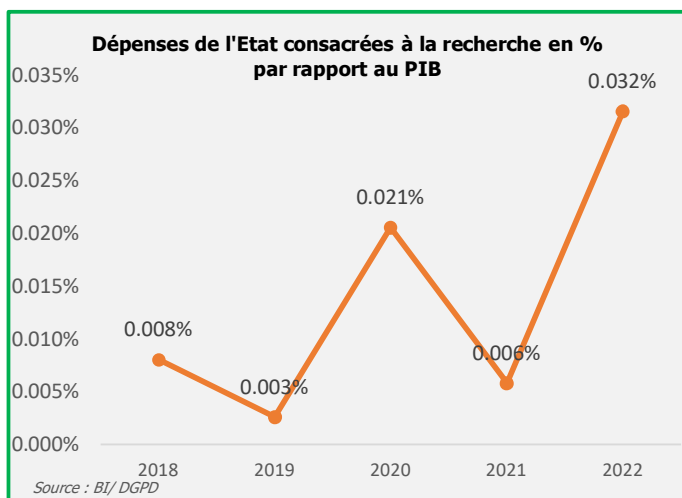
#### Message clé

*Le niveau d'émission du CO<sub>2</sub> par unité de PIB en République du Congo est relativement faible. Cela est le résultat de la mise en œuvre de plusieurs projets, de l'adoption et du suivi de différents textes relatifs à la préservation de l'environnement et des écosystèmes.*





**9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030**



**9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB**

Le graphique ci-contre révèle la tendance suivie par les dépenses de l'Etat consacrées à la recherche en proportion du PIB. Sur la période 2018-2022, cet indicateur a évolué de manière erratique. Sa moyenne sur cette période s'est établie à 0,014%.

**9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants**

Le nombre de chercheurs est resté quasiment le même sur la période 2018-2020, soit environ 10 chercheurs pour un million d'habitants. En 2023, d'après les données fournies par la direction générale de la recherche scientifique et technologique (DGRST), le nombre de chercheurs s'élève à 24 par million d'habitant. Ils sont repartis en deux catégories : 15 chercheurs en recherche, science innovation et technologie et 9 à l'université Marien NGOUABI.



*Une Chercheuse observe des arthropodes inféodés dans la culture de chou*

Conscient de l'importance de la recherche-développement dans le développement du pays, le gouvernement met en œuvre des actions en vue d'améliorer ce secteur. Il s'agit, notamment, de : (i) l'inauguration et la mise en fonctionnement du centre d'excellence d'Oyo, cet établissement orienté principalement sur la recherche et formation sur les thématiques telles que le développement des ressources énergétiques renouvelables, l'efficacité énergétique dans l'industrie et le bâtiment, l'eau-énergie-sécurité alimentaire et le développement du secteur privé avec des technologies propres ; (ii) l'élaboration et la validation du document de politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation ; (iii) validation du document de la stratégie et plan d'action de la première phase opérationnelle de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation ; (iv) réhabilitation

et réaménagement de la zone agronomique de l'institut national de recherche agronomique (IRA) à Loudima ; (v) construction et équipement des laboratoires de physique nucléaire et application, et de nanotechnologie ; et (vi) opérationnaliser la politique nationale de la recherche scientifique et innovation de la République du Congo, à travers :



*Bureau de recherche géologique et minière*

- l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de la recherche scientifique et de l'innovation technologique pour la période de 2025-2030 ;
- le renforcement des plateaux techniques des structures de recherche sous tutelle du MESRSIT ;
- les réhabilitations et construction des infrastructures de recherche et d'innovation ; et ;
- le renforcement des ressources humaines.

Par ailleurs, il est prévu l'accélération de l'opérationnalisation du centre africain de la recherche sur l'intelligence artificielle. Ce centre a pour objectif de faire en sorte que l'Afrique soit dotée d'un institut performant pour l'innovation et pour le développement de programmes informatiques complexes mêlant l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies.

#### *Message clé*

*En matière de recherche-développement, les financements de l'Etat, bien qu'insuffisants, sont principalement orientés vers le secteur agricole. Cependant, en vue d'encourager l'innovation par le secteur privé, le gouvernement accentue ses efforts sur la mise en place d'un cadre légal. Ce cadre est d'ailleurs à l'origine de la hausse du nombre de centres de recherche. Ce qui explique dans, une certaine mesure, l'augmentation du nombre de chercheurs sur la période 2018-2022.*

**Tableau 8: Matrice des indicateurs de l'ODD 9**

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Source	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année										
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	Nombre de passagers par avion	Nombre	1 092 340	1 038 063	515 929					Annuaire statistique INS/DEP Transport
		Nombre de passagers par bateau	Nombre	204 018							Annuaire statistique INS/DEP Transport
		Nombre de passager par train	Nombre	39 200	40 700	41 900	25 700	1 300	25 900		DG CFCO
		Volume de fret par train	Tonnes	114 900	282 500	355 900	514 000	500 000	528 600		DG CFCO
		Volume de fret par avion	En tonnes	10 882	806 772						Annuaire statistique INS/DEP Transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB	%	6,84	6,59	7,08	7,09*	7,09*		Comptes nationaux	
		Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant	FCFA	65 606	62 362	61 206	59 721*	58 238*	50 834*		
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	%	21,8	21,5		27,99	18,31	21,68	Banque mondiale	
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	Proportion des très petites entreprises (TPE) dans le total des entreprises du secteur industriel				92,5					

petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés		Proportion des petites (PE) entreprises dans le total des entreprises du secteur industriel					5,8				
	9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Volume de crédit bancaire accordé au secteur industriel	En millions de FCFA	208 400							COBAC
		Volume de crédits accordés aux PME	FCFA	55 518	43 234	64 906	68 473	140 833			BEAC
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (PIB)	Emission de CO2	Ktonnes			11 392,41				CDN 2021	
		Emission de CO2 par unité de PIB	Nombre			0,00189					
		Emission de CO2 par habitant	Tonne			<b>2,24</b>					
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	Dépenses de l'Etat consacrées à la recherche en proportion du PIB	%	0,008	0,003	0,021	0,006	0,032	0,008	DGPD/INS	
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants		Nombre	9,9	9,9	9,9			24	DGRST	



# ***ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables.***



Le PND 2022-2026 a consacré son sixième et dernier pilier à la promotion immobilière. Ce pilier entend apporter des réponses adéquates en faveur du développement du secteur immobilier dans le but d'en faire une source de création de richesse, d'emplois et d'amélioration du bien-être des populations par l'amélioration du cadre d'habitat.



## **11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis**

### **11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats**

En République du Congo, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil minimum de pauvreté, selon les données de la banque mondiale<sup>7</sup>. Ce phénomène est davantage prononcé en milieu rural, en raison d'un marché du travail amorphe. Cette situation accentue le dépeuplement des localités en faveur des grands centres urbains. De ce fait, Brazzaville et Pointe-Noire, les deux principales villes de la République du Congo, concentrent 58,2 % de la population congolaise totale estimée à 6 142 180 en 2023 (RGPH-5). Cette urbanisation, qui plus est accélérée, est à l'origine de plusieurs phénomènes dont des difficultés d'accès aux logements décents. Selon les statistiques officielles, en milieu urbain, un ménage sur deux n'a pas accès à un logement décent. Ce phénomène conduit à la création des quartiers périphériques spontanés où les services d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et d'hygiène manquent particulièrement.



*Maison dans un quartier précaire*

Ce phénomène prolifère en dépit d'une législation abondante en matière d'urbanisation. Concernant l'habitat, une Politique Nationale Foncière a été promulguée en 2015 à la suite de la réforme foncière engagée depuis 2009. On note également l'existence: (i) de la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement du territoire, qui fixe le cadre légal de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des objectifs et principes de base du développement durable ; (ii) de la loi n° 6-2019 du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction, qui stipule à son article premier que « tous les aménagements, constructions et installations doivent être localisés en fonction des orientations générales contenues dans le schéma directeur d'urbanisme, le plan local d'urbanisme, le plan sommaire d'urbanisme, et le plan d'urbanisme de secteur ; (iii) du code de l'urbanisme et de la construction; (iv) des schémas directeurs des villes de Brazzaville et Pointe-Noire ; (v) d'un dispositif juridique en matière de promotion immobilière publique-privée.

L'existence de cet arsenal juridique n'a pas empêché l'auto-construction de se développer au point de pérenniser l'urbanisation et l'étalement anarchiques du périmètre urbain. Plus de 90% du parc de logements existants (sur un total de 275 000 logements) en République du Congo sont auto-construits, contre à peine 10% des logements formels produits par l'Etat. Les besoins actuels sont estimés à 15 000 logements par an (direction des études et de la planification du ministère en charge de la construction).

<sup>7</sup> Source : Base de données 2023, Banque mondiale

Face à cette pression de la demande de logements, des projets de construction de logements à l'initiative du gouvernement ont été mis en œuvre au cours de la période 2005-2016, soit un total de 2 768 logements construits en partenariat stratégique et en partenariat public-privé. Entre 2020 à 2022, le parc immobilier formel s'est accru avec la production par la SOPRIM de 588 logements sociaux disponibles à la vente répartis comme suit : Brazzaville 301, Pointe-Noire 165, Kinkala 67 et Oyo 55.

Outre ces projets, plusieurs autres ont été réalisés, il s'agit notamment de : la construction de 100 logements dits « Logements Mpila », la construction de 23 logements sociaux à Makoua, construction de 154 logements sociaux à Diosso dans le département du Kouilou, 14 logements sociaux à Madingou, 30 logements à Kindamba,



Ces logements « sociaux » restent inaccessibles pour la plupart des Congolais, en raison du coût élevé. Couplé au coût élevé des frais d'acquisition des terrains, des matériaux de construction et des frais d'enregistrement de la propriété, l'inaccessibilité aux logements sociaux disponibles contraint une proportion relativement élevée des populations à végéter dans des quartiers insalubres et difficile d'accès, sur des terrains marécageux ou glissants, accidentés et

sans équipements, ou dans des constructions improvisées et non électrifiées.

En termes de perspective sur la période 2022-2026, le gouvernement prévoit la construction de : 13 600 logements sociaux à Diosso, 10 660 logements sociaux à Owando, 5 000 logements à Kintélé en coopération avec l'Italie, et d'autres logements sociaux à Djambala et Ouesso.

S'agissant de la problématique des quartiers précaires, le gouvernement a mis en œuvre, avec l'appui de la Banque mondiale, le projet Durquap<sup>8</sup>, qui a permis la modernisation de deux quartiers de Brazzaville et de deux quartiers de Pointe-Noire. Au total 21,280 Km de voiries urbaines par pavage et 18,310 Km de caniveaux ont été réalisées dans ces quartiers. A cela s'ajoute, la réhabilitation du marché domanial (3,848 km<sup>2</sup>) dans le quartier Soukissa, la construction de l'école la Sorbonne à Moukoundzi Nguouaka à Brazzaville, la construction des écoles Mountou Mavoungou et Pambou Benjamin et le stade Tata Raphael LOBOKO à Pointe Noire. Des négociations sont en cours entre le gouvernement et la Banque mondiale en vue de l'extension de ce projet à plusieurs autres quartiers.

Vivre dans un habitat inadéquat peut engendrer diverses conséquences, telles que l'insécurité, la hausse de maladies liées à l'insalubrité, le décrochage scolaire. Pour remédier à cette situation, des efforts notables sont à consentir par le gouvernement et ses partenaires. Il s'agit, entre autres, de : (i) accélérer le développement local afin de réduire l'exode rural ; (ii) poursuivre les constructions des logements collectifs à moindre coûts ; (iii) poursuivre la baisse des coûts des matériaux de construction ; (iv) augmenter la capacité des banques à octroyer des crédits immobiliers ; (v) impliquer le secteur privé dans la promotion immobilière ; (vi) lutter contre les constructions anarchiques et inadéquates.

<sup>8</sup> Projet développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap)



*Message clé*

*Plus de 2000 logements ont été construits dans différentes localités du Congo et plusieurs quartiers précaires restructurés et assainis, notamment deux (02) à Brazzaville et deux (02) à Pointe-Noire. Des efforts considérables sont en train d'être consentis par les pouvoirs publics afin d'améliorer le*



**11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées**

### **11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap**

La constitution de la République du Congo du 25 octobre 2015 prône, notamment en son article 15, l'égalité des personnes dans tous les domaines de la vie, peu importe le sexe, la religion, l'ethnie, le type de handicap ou les convictions politiques et philosophiques. C'est en respect à cette exigence constitutionnelle que l'accessibilité aux transports publics (tous types de transports) est accordée à tous. Il n'existe pas de discrimination dans l'accès aux transports publics.

Une contrainte est cependant pointée du doigt : les moyens de transport disponibles ne sont pas adaptés à certaines catégories de personnes vivant avec handicap. Ces moyens de transport manquent de sièges aménagés et des rampes d'accès pour personne à mobilité réduite ; ce qui contraint cette catégorie d'individus à se livrer à des contorsions pour accéder aux transports en commun.



*Transport en commun*



Globalement, on estime à 98,6% (DGPD/INS), la proportion de la population congolaise ayant aisément accès aux transports publics. Celle vivant avec handicap est estimée en moyenne à 1,4% de la population totale. Cette proportion est par déduction, et pour des raisons ci-haut évoquées, le pourcentage des Congolais qui ont un accès difficile aux transports en commun. A ce jour, il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire au Ministère en charge des Transports, relative à l'accès aisé aux transports

en commun des personnes vivants avec handicap et des personnes âgées.

Dans l'optique d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports publics, le gouvernement devrait appliquer des mesures idoines telles que : (i) prendre des lois et règlements contraignant autant, les personnes morales publiques et privées que les personnes physiques fournissant de services de transports en commun, d'équiper leurs moyens de transport de rampes d'accès ; (ii) veiller à l'application de ces dispositions ; (iii) construire et

adapter les infrastructures existantes (abribus) pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, les mal voyants et les sourds.

*Message clé*

*Au Congo, il n'existe presque pas de discrimination dans l'accès aux transports publics. Ceci est garanti par la constitution du 25 octobre 2015 en son article 15. Ainsi, 98,6% de la population a un accès aisé aux transports publics. 1,4% (personne à mobilité réduite) n'a pas un accès aisé, car les moyens de transports publics disponibles sont dépourvus de sièges adaptés et de rampes d'accès*



### ***11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays***

#### ***11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique***

Un pays qui maximise les nombreux avantages liés à l'urbanisation est celui-là qui est capable de comprendre, de mesurer et de prévoir les tendances de la croissance de ces centres urbains ; et qui, en retour, met en place des actions / interventions en vue de tirer profit des bénéfices de cette croissance tout en minimisant les défis tout aussi divers qui sont liés à une urbanisation non planifiée. La planification proactive – qui constitue un préalable majeur en matière d'urbanisation durable – exige des autorités urbaines et des autres acteurs concernés de prévoir la direction que va emprunter la croissance de la ville et / ou de donner forme à cette croissance en mettant en place des infrastructures, des services et une politique ainsi que des cadres juridiques, etc.



Cela donne lieu à une croissance planifiée et équitable permettant à tous les résidents de la ville d'avoir accès aux services de base, aux opportunités économiques et sociales dans un cadre où prévaut la durabilité environnementale.



L'indicateur 11.3.1, pour lequel les données ne sont pas disponibles, évalue le niveau d'efficacité des villes dans l'utilisation des terres qui est mesuré comme le ratio entre le taux de consommation de l'espace et le taux de croissance démographique. L'idéal c'est d'avoir des villes compactes. En effet, les preuves empiriques ont montré que les villes compactes utilisent les terres de façon plus rationnelle et sont en mesure d'offrir de meilleurs biens et services publics de base à plus faible coût. Ces villes peuvent consommer moins d'énergie, mieux gérer les ordures et sont plus susceptibles de maximiser les avantages des économies

d'agglomération (ONU-Habitat, 2018). En revanche, les villes qui ne sont pas compactes sont confrontées à une demande élevée en mobilité, à une forte consommation d'énergie, à la dégradation de l'environnement, aux coûts toujours plus élevés de fourniture des services de base par habitant (eau, assainissement, système de drainage), aux coûts élevés des

infrastructures par habitant, à la réduction des économies d'agglomération, et à la baisse de la productivité urbaine (ONU-Habitat, 2018).

Bien que les statistiques liées à cet indicateur ne soient pas disponibles, force est cependant de constater que les principales agglomérations, Brazzaville et Pointe-Noire, ne sont pas compactes. Les habitations, les administrations et les commerces ne sont pas concentrés sur un espace réduit. Ils sont, en général, dispersés et séparés par de longues distances. Qui plus est, le développement urbain en République du Congo n'est pas planifié, ce qui est à l'origine de divers phénomènes cités ci-dessus (forte mobilité, forte consommation d'énergie, coût élevé des services de base...).

Dans ce domaine, le gouvernement devrait particulièrement procéder à la planification du développement urbain afin de relever les défis en lien avec le caractère non compact de certaines villes.

### ***11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique***

Compte tenu de la particularité du processus de décentralisation de la République du Congo, cet indicateur est approché à « Proportion de collectivités locales dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique ».

Dans le cadre de la politique nationale de la décentralisation, le gouvernement a pris plusieurs textes visant à assurer une gestion démocratique des collectivités locales. C'est le cas de :

- loi n°09-2003 du 06 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation au Congo ;
- décret n°2017-226 du 07 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national d'aménagement et du développement du territoire ;
- décret n°2017-228 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'aménagement du territoire ;
- décret n°2013-280 du 25 juin 2013 portant attributions et organisations du comité de gestion et de développement communautaire ;
- décret n°2017-229 du 07 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission municipale d'aménagement du territoire.

A cet effet, l'on considère que cet indicateur est réalisé à 100%. Autrement dit, toutes les collectivités locales du Congo sont dotées de structures de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes. Le fonctionnement non régulier de ces structures est l'une des seules insuffisances que l'on rattacherait à cet indicateur. En effet, en dépit des compétences transférées et de l'autonomie financière dont jouissent les collectivités locales, ces dernières font face à un déficit chronique de financement. Aussi, ne sont-elles pas en mesure d'organiser, de manière régulière, des rencontres/réunions telles que prévues par la loi et les décrets ci-haut cités. Du fait de cette situation, des projets, unilatéralement identifiés par le conseil départemental et/ou municipal sans l'implication d'autres parties prenantes (société civile, secteur privé), sont mis en œuvre dans ces localités, avec diverses conséquences sur l'efficacité du projet.

Le principal défi à relever reste la mobilisation des financements par les conseils départementaux et municipaux en vue du fonctionnement de toutes ces structures.

#### **Message clé**

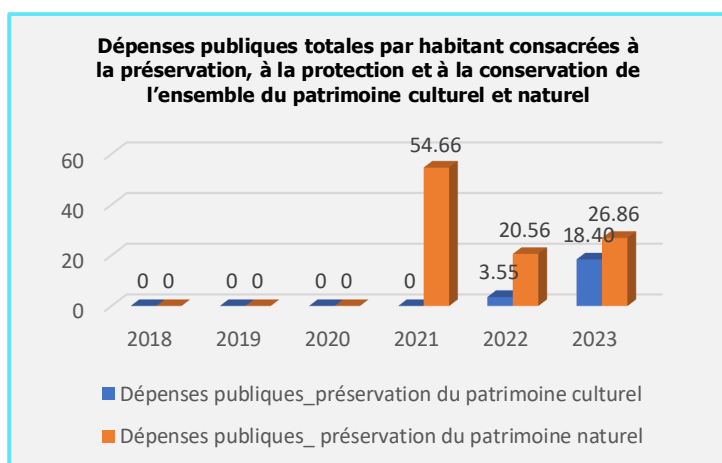
*Les structures de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes existent dans toutes les collectivités locales. Dans le cadre de la compacité des villes, plusieurs actions sont en perspective notamment, l'actualisation du schéma national et des schémas départementaux d'aménagement du territoire, l'élaboration des schémas et plans directeurs d'urbanisme des villes.*



## 11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

**11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)**

- *Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel (aires protégées, jardins botaniques, habitat naturel, écosystèmes marins, sanctuaires, réserves, zoos)*

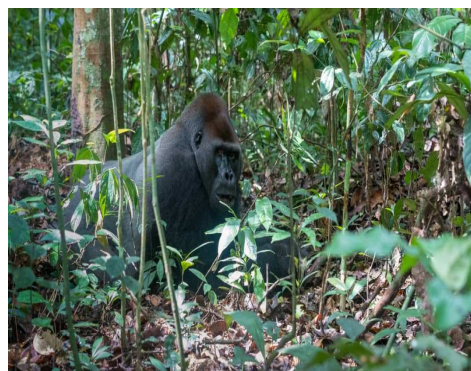


Les dépenses publiques totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel sont globalement faibles sur la période 2018-2023. En effet, entre 2018 et 2021, l'Etat n'a décaissé aucun franc pour la préservation de la culture. En 2022 et 2023, les montants décaissés par habitant au

profit du secteur culturel se chiffre respectivement à 3,5 FCFA et 18,4 FCFA.

En ce qui concerne les dépenses publiques par habitant destinées à la préservation du patrimoine naturel, l'Etat n'a pas réalisé de décaissement sur la période 2018-2020. En 2021, 2022 et 2023, ces dépenses ont atteint respectivement 54,66FCFA ; 20,56 FCFA et 26,86 FCFA.

On notera que des initiatives privées à travers des financements propres, qui échappent d'ailleurs à l'Etat, concourent aussi à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et national de la République du Congo.



*Réserve naturelle de Lesio-louna*

Certes que les dépenses publiques consacrées à la conservation du patrimoine naturel et culturel soient encore faibles, il sied de souligner que le gouvernement a fourni des efforts considérables à l'inscription

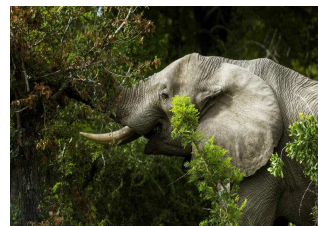


*Parc zoologique de Brazzaville*

France, la construction du musée panafricain des musiques, la numérisation du centre national d'archives et de documentation coloniale et post coloniale.

des parcs nationaux d'Odzala-kokoua (13 546 Km<sup>2</sup>) et Nouabalé-ndoki (7320 Km<sup>2</sup>) au patrimoine immatériel de l'UNESCO, l'inscription sur la liste de la réserve communautaire du lac Télé et du parc national Ntokou Pikounda, et l'érection des monuments et des bustes de l'histoire du Congo.

Plusieurs projets sont mis en œuvre dans le cadre de cet indicateur. C'est le cas des projets : fonds bleu pour le bassin du Congo ; Biodev visant la facilitation de l'engagement pour la biodiversité ; création de trois aires protégées (baie marine de Loango, extension marine de Konkouati-Ndouli et aire marine protégée de Nvasa) ; FEF CFRAD-ICC financé par l'ambassade de



*Réserve naturelle de Lesio-Iouna*

### Message clé

*La préservation et la conservation du patrimoine naturel et culturel font parties des priorités du gouvernement. En dépit du niveau faible de ressources financières consacrées à ces domaines, plusieurs actions réalisées, comme la multiplication des aires protégées et l'inscription des parcs nationaux au patrimoine immatériel de l'UNESCO.*



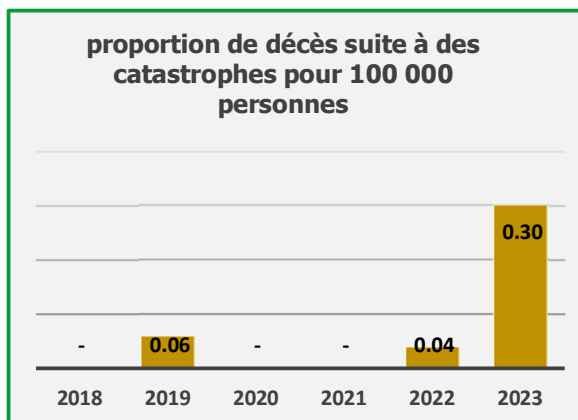


**11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable**

### 11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

#### Nombre de décès suite à des catastrophes pour 100 000 personnes

En République du Congo, les inondations et les glissements de terrains suites à des fortes pluies sont quasiment les seules formes de catastrophes naturelles auxquelles les populations sont confrontées. Elles sont particulièrement violentes dans la partie septentrionale du pays, plus précisément dans le département de la Likouala, en raison de sa pluviométrie. S'agissant des décès dus à ces phénomènes,



les statistiques disponibles, fournies par la direction générale de l'action humanitaire (ministère en charge de l'action humanitaire), concernent les années 2019, 2022 et 2023. En 2019, le Congo a enregistré 0,06 décès suite à des catastrophes naturelles. En 2022, cet indicateur a baissé à 0,04 avant de remonter à 0,30.



Erosion traitée de kintélé-Pool

Pour réduire la proportion de décès occasionnés par les glissements de terrains, le gouvernement a entrepris le traitement des sites d'érosions, notamment : de NgGamakosso à Brazzaville Talangai, de Mongo-kamba à Ppointe- Nnoire, de Bongonouara à Massengo à Brazzaville, de Kintélé sur la RN1, de la Corniche de Brazzaville centre-ville. Certaines érosions sont en cours de traitement telles que l'érosion de : Mfilou NgGamamba, du Lycée scientifique de Mmassengo à Brazzaville.

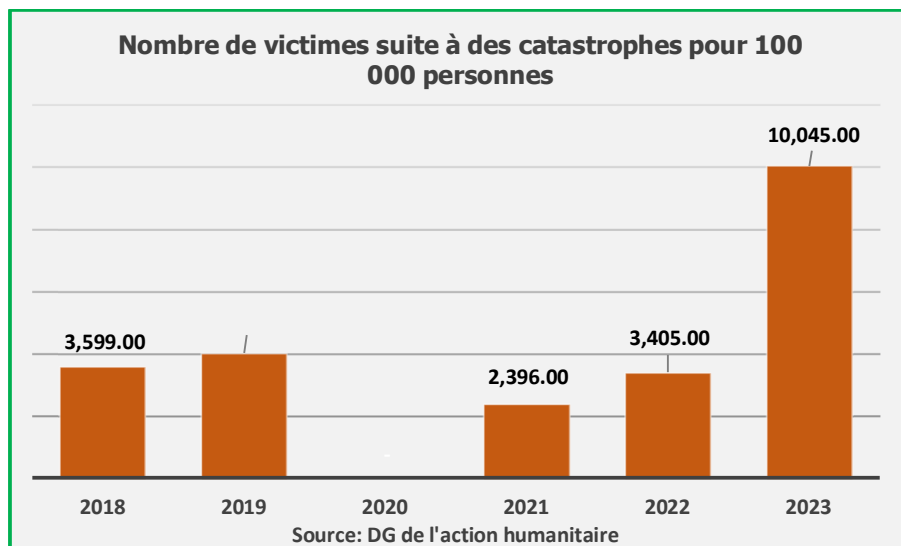
Au cours des prochaines années, le gouvernement compte poursuivre les travaux de traitement des érosions de l'ancien péage de Kintélé, et d'Itatolo.

#### ➤ Nombre de disparus suite à des catastrophes pour 100 000 personnes

Le nombre de disparus suite à des catastrophes s'est établi en 2023 à 0,11 pour 100 000 habitants, soit 7 pour l'ensemble de la population. Entre 2018 et 2020, aucun disparu n'a été enregistré, selon les données fournies par le ministère en charge de l'action humanitaire.

➤ **Nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100 000 personnes**

Le nombre de victimes pour 100 000 habitants suite aux catastrophes a évolué de manière irrégulière entre 2018 et 2023. De 3 559 en 2018, il a affiché 2 396 en 2021, ce qui correspond à une baisse de 0,33%. Ce nombre est remonté à 3405 en 2022 pour atteindre son point culminant, soit 10 045 victimes pour 100 000 habitants, en 2023. Cette hausse spectaculaire s'explique par des pluies diluviennes dans le département de la Likouala en 2023.



**11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base**

L'indicateur 11.5.2 n'est pas encore pris en compte dans la base de données des indicateurs de l'INS. Pour la période 2018-2023, le ministère en charge de l'action humanitaire, seule entité dépositaire de cette donnée, n'a estimé ces pertes qu'en 2021. En ce qui concerne les pertes économiques attribuables aux catastrophes, elles sont estimées à 619 millions de FCFA. Ce montant correspondant à 0,01 du PIB réel de l'année 2021.

Sur la question de la préservation des populations et de leurs biens contre les catastrophes naturelles, le gouvernement a mobilisé 303 millions de FCFA en 2022 et 215 millions en 2023 pour mettre en œuvre les projets tels que : (i) acquisition des kits de prise en charge multiforme des victimes des catastrophes ; (ii) aménagement de l'entrepôt humanitaire ; (iii) acquisition de matériels et outils techniques de prévention de catastrophes. Ces projets spécifiques à l'action humanitaire sont exécutés concomitamment avec ceux relevant de l'aménagement du territoire et des infrastructures. Les partenaires au développement, comme le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), le PNUD, l'organisation mondiale de la Santé (OMS), la croix rouge, la Banque mondiale jouent également un rôle de premier plan dans la prise en charge des victimes des catastrophes naturelles.

Il convient de souligner qu'en dépit des interventions menées à ce jour, plusieurs actions restent à mener, entre autres : (i) mobiliser davantage des ressources (financières, matérielles et humaines) pour répondre plus efficacement aux besoins des sinistrés, déplacés ; (ii) réhabiliter et construire des infrastructures de canalisation pour endiguer les phénomènes d'érosion et de glissement de terrains ;

(iii) mettre en place un système d'observation de gestion des informations d'alerte sur les risques climatiques.

#### **Message clé**

*Les catastrophes naturelles sont relativement rares. Pour l'essentiel, elles sont dues aux pluies diluviennes. Le gouvernement mobilise beaucoup de moyens pour la prévention et la prise en charge des victimes de catastrophes naturelles et bénéficie de façon régulière d'un soutien des partenaires au développement : le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), le PNUD, l'organisation mondiale de la*



**11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets**

**11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville**

Le cadre juridique relatif à la préservation de l'environnement en République du Congo est régi par plusieurs textes, notamment :

- la constitution du 25 octobre 2015 ;
- les conventions internationales dûment ratifiées par la République du Congo ;
- la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- la loi n° 74-2022 du 16 août 2022, portant loi d'orientation sur le développement durable ;
- la loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023, portant gestion durable de l'environnement en République du Congo ;
- le décret n°2011-485 (préciser la date) pour réglementer la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique ;
- la Circulaire n°0613/MEFDDE/CAB/DGE (préciser la date) précisant les conditions de gestion des déchets de toute nature sur le territoire national.

Ces différents textes ont proclamé les principes devant guider les opérations de production, de collecte, de courtage, de négoce, de transport, de transit, de regroupement, de prétraitement, de stockage, d'élimination de déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature, ainsi que les ordures ménagères, les déchets biomédicaux et les déchets commerciaux assimilés.



En dépit de cet arsenal juridique, la collecte des ordures ménagères est un problème majeur en République du Congo. Elle est irrégulière et inefficace. En effet, près de 3 ménages sur 5 (59,2%) ont recours aux pratiques prohibées au Congo pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. Pour preuve, 26,3% des ménages jettent leurs déchets dans la nature, 16,7% des ménages brûlent leurs ordures, 10,2% des ménages mettent leurs ordures dans les dépotoirs sauvages et le reste (6%) des ménages enfouissent leurs ordures et les jettent aussi dans les voies publiques,

les caniveaux et les cours d'eau/rivières/fleuves. Par ailleurs, 2 ménages sur 5 (40,3%) sont en conformité avec les bonnes pratiques établies dans le pays en matière de protection de l'environnement., car, 15,5% des ménages utilisent les dépotoirs publics, 17,6% ont recours aux bacs à ordures publics, 7,2% des ménages emploient le service de ramassage pour évacuer leurs ordures ménagères.

L'inefficacité et l'irrégularité de la collecte des déchets sont principalement dues à la faiblesse des moyens des municipalités. Cette situation fait naître nombre de dangers à cause de l'augmentation incontrôlée des dépotoirs sauvages et la multiplication, dans la nature, des matières biodégradables comme les sacs et bouteilles. Ceci est à l'origine de nombreux phénomènes, tels que la formation des odeurs pestilentielles à proximité des habitations, l'obstruction des rues et des canalisations affectant l'écosystème local en termes de diffusion de maladies, de pollution de l'air, des sols, des eaux, d'atteinte à la biodiversité et d'émission de gaz à effet de serre.

Les différents types de déchets produits en République du Congo peuvent être regroupés en trois catégories : les ordures ménagères et déchets assimilés ; les déchets industriels ; les déchets biomédicaux.

S'agissant des ordures et déchets assimilés, leur collecte est de la responsabilité des mairies des différentes villes du pays. Selon une enquête réalisée par le PNUD, le taux d'enlèvement moyen des déchets solides par les services impliqués est estimé à moins de 5%. A Brazzaville et à Pointe-Noire, leur collecte est assurée par la société AVERDA. Entre 2018 et 2023, 330 000 tonnes de déchets solides sont collectées dans ces villes, avec 190 000 tonnes en moyenne pour Brazzaville. Dans les autres villes, ce sont généralement les citoyens eux-mêmes, parfois avec l'appui des associations et des agents percolateurs, qui s'attèlent à cette tâche. A Dolisie, la production annuelle moyenne de déchets solides s'élève à 25 200 tonnes.



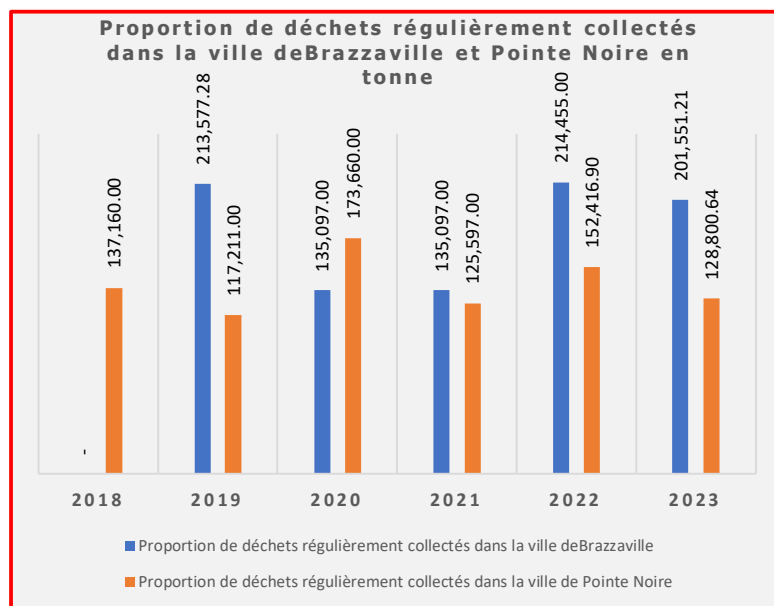
*Collecteur de déchets de la société Averda*

En ce qui concerne les déchets industriels, leur collecte est réalisée par des sociétés de transports spécialisés et agréés. Ces déchets sont soit enfuis, soit exploités comme inputs dans certains secteurs d'activités (bâtiment et travaux publics, agricoles, ...), soit exportés vers des pays spécialisés dans leur traitement.

S'agissant des déchets biomédicaux, leur production s'élève à 341 tonnes, en moyenne annuelle, pour les hôpitaux à paquet minimum d'activité élargie. Ces déchets sont repartis en deux groupes : les déchets biomédicaux (DBM) à risque, éliminés par incinérations, et les DBM à non risque, déversés dans les poubelles publiques. Outre la Circulaire n°0613/MEFDDE/CAB/DGE et la loi n°003/91 du 23 avril 1991, la production et la gestion de ce type de déchets sont encadrées notamment par le Plan de gestion des déchets biomédicaux et la politique nationale de gestion des déchets biomédicaux 2010.

A noter qu'en matière de gestion et de traitement des déchets solides (ménagères et biomédicaux), le gouvernement a bénéficié des appuis de plusieurs partenaires, dont le PNUD, les organisations non gouvernementales, l'Agence française de développement (AFD). Les appuis apportés par l'AFD via le bureau Nodalys et l'ONG GRET ont contribué à améliorer la gestion des déchets solides par les services de la mairie de Brazzaville et à clarifier l'organisation institutionnelle à mettre en place au niveau

national. Plus de 250 opérateurs de pré collecte ont été formés, équipés et enregistrés auprès de la Mairie. Cela a permis d'améliorer leurs conditions d'exercice ainsi que la qualité du service fourni aux usagers. Enfin, 12 890 ménages ont été sensibilisés sur les questions relatives à l'hygiène dans leurs



parcelles par l'ONG Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA). Le PNUD, à travers son service Acclab, s'est entrepris à procéder au renforcement des capacités des associations spécialisées dans la collecte et le traitement/recyclage des déchets solides à Brazzaville en leur apportant une assistance technique et financière.

Pour atteindre la cible 6 fixée par l'ODD 11, l'Etat met en œuvre différents projets, dont : la mise en place d'un système de gestion intégrée et durable des déchets solides et plastiques ; l'élaboration d'une

stratégie cohérente de gestion des ordures ; la poursuite et le renforcement des partenariats avec les partenaires au développement sur l'amélioration de la capacité du Congo à collecter et à traiter les déchets solides ; la construction d'une usine de recyclage des déchets dans la ville de Brazzaville. Ce dernier projet d'une durée de 5 ans, présente un coût global de 40 millions USD.

Ces actions gouvernementales sont relativement insuffisantes en comparaison des besoins en matière de collecte et de traitement des déchets. Au nombre de ces besoins figurent : (i) l'acquisition d'incinérateur performant ; (ii) la mise en place d'un dispositif de traçabilité des DBM ; (iii) l'augmentation du budget alloué à la gestion des déchets biomédicaux ; (iv) la régularité de la collecte des déchets par la société AVERDA ; (v) l'amélioration du taux de collecte des déchets, qui est actuellement à 5% en moyenne.

### ***Pollution atmosphérique aux particules fines (PM2,5), exposition annuelle moyenne.***

En République du Congo, les villes les plus urbanisées et économiquement dynamiques sont Brazzaville et Pointe-Noire. Dans ces deux villes, la pollution atmosphérique est principalement le fait de deux phénomènes : la production pétrolière et les fumées rejetées par les véhicules d'occasion importés d'Europe et d'Asie qui roulent avec de l'essence frelatée.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, en moyenne annuelle, une exposition aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>) de 10 microgrammes/m<sup>3</sup>. En 2018 et 2019, selon les estimations de la Banque mondiale, l'indicateur Pollution atmosphérique aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>), exposition annuelle moyenne affiche respectivement 39,51 et 39,30 microgramme/m<sup>3</sup>. Elle baisse à 37,15 en 2020, particulièrement à cause du confinement lié à la lutte contre le coronavirus. Le niveau de cet indicateur a ensuite remonté les années suivantes pour s'établir à 39,8mg/m<sup>3</sup>. En moyenne sur la période, cet indicateur s'est situé à 39,11mg/m<sup>3</sup>.

Dans le cadre de la réduction de la pollution atmosphérique, le gouvernement a mis en place plusieurs actions entre autres : les activités habilitantes ou ratification de l'Amendement de Kigali (AK).

### **Message clé**

*Le gouvernement a pris plusieurs textes pour collecter et éliminer les déchets de façon adéquate. A côté de ces textes législatifs et réglementaires, l'Etat mène avec l'appui des partenaires au développement, des campagnes de sensibilisation auprès des populations, tout en recourant aux services d'une société de ramassage dont les activités s'étendent progressivement à l'ensemble des villes du pays*

**Tableau 9: Matrice des indicateurs de l'ODD 11**

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats								
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics	%	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique								
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Proportion de collectivités locales dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional e local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	Dépenses totales publiques par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel (aires protégées, jardins botaniques, habitat naturel, écosystèmes marins, sanctuaires, réserves, zoos)	FCFA	0	0	0	0	3,6	18,40
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de décès suite à des catastrophes pour 100 000 personnes	Nombre	ND	0,06	ND	ND	0,04	0,30
		Nombre de disparus suite à des catastrophes pour 100 000 personnes	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	0,11
		Nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100 000 personnes	Nombre	3 599,00	4 030,00	ND	2 396,00	3 405,00	10 045,00
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes	FCFA				618 975 956,00		
Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB		%				0,01			

Cibles	Indicateurs	Indicateurs contextualisés	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	Proportion de déchets régulièrement collectés dans la ville de Pointe Noire	Tonnes	137160	117211	173660	125597	152416,9	128800,64
		Proportion de déchets régulièrement collectés dans la ville de Brazzaville	Tonnes	245630	213577,28	135097	135097	214455	201551,21
		Pollution atmosphérique aux particules fines (PM2,5), exposition annuelle moyenne	Microgrammes par mètre cube	39,51	39,30	37,15	39,28	39,62	39,80

## I. Effets d'entraînement des objectifs de développement durable

L'année 2022 est la première année de mise en œuvre du PND, et le présent rapport est relatif à l'année 2023. Entre 2022 et 2023, le PND n'a pas fait l'objet d'évaluation. Par conséquent, aucune donnée empirique ne permet à ce jour de mesurer l'impact que les ODD 8, 9 et 11 pourraient avoir sur les autres ODD. C'est pourquoi les effets d'entraînement abordés dans cette partie du document ne sont abordés que sur l'angle théorique. Il est ici théoriquement montré comment la mise en œuvre des projets du PND relatifs aux objectifs 8, 9 et 11 aura des incidences positives sur les autres objectifs de développement durable

### 1. Effets d'entraînement de l'ODD 8



L'objectif de développement durable 8 est un objectif à fort effet d'entraînement sur les autres ODD.

Comme noté plus haut, pour la période 2022-2026, les ODD sont opérationnalisés par l'entremise du PND couvrant cette période. Ce plan, axé uniquement sur des questions économiques, vise la diversification économique et la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable. A cette fin, six secteurs à effet accélérateur en constituent les axes prioritaires : (i) le développement de l'agriculture au sens large ; (ii) le développement industriel ; (iii) le développement des zones économiques spéciales ; (iv) le développement du tourisme ; (v) le développement de l'économie numérique ; (vi) la promotion immobilière.

La mise en œuvre des projets de ces piliers, dont ceux du tourisme et de l'agriculture (ODD1 et 2), à travers le budget de l'Etat, concourra à renforcer la résilience de l'économie congolaise et à favoriser une croissance du PIB tirée par des secteurs non pétroliers. Notons que les piliers du PND sont des secteurs particulièrement portés par le secteur privé et se caractérisent par une forte absorption de main d'œuvre. Ce qui, avec l'application des textes régissant le travail en République du Congo, permettra une amélioration des salaires et des conditions de travail.

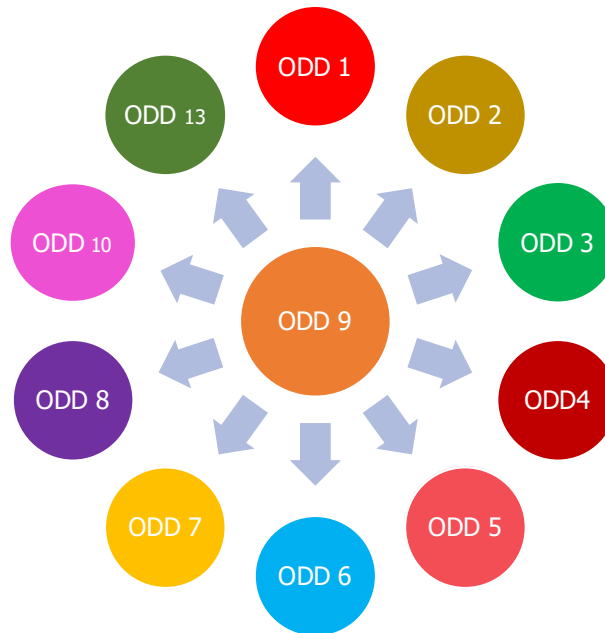
Ces différentes étapes, mise en œuvre des projets des piliers, création d'emplois/réduction du chômage, salaires décent, vont concourir à l'atteinte progressive de l'ODD 8, notamment la réalisation d'une croissance du PIB réel de 7% sur une longue période. Cette dynamique positive, couplée à la matérialisation de la volonté du gouvernement et des partenaires (dont la Banque mondiale) de créer davantage de centres de formation professionnelle, contribuera à réduire le nombre de jeunes non scolarisés, ni emploi, ni formation. Disposant de revenus plus décent, ces nouveaux employés pourront

se tourner vers les établissements bancaires/EMF afin de bénéficier des différents services proposés, tels que l'ouverture de comptes bancaires et l'accès au crédit.

Ces effets inhérents à l'atteinte de l'objectif 8 auront des incidences positives sur d'autres ODD. En effet, grâce à la baisse du chômage et à un secteur privé plus entreprenant, le gouvernement disposera de plus de revenus pour mettre en œuvre des projets socioéconomiques, notamment dans les localités. Ces projets porteront, entre autres, sur : (i) la construction/réhabilitation/entretien des routes et la restauration des quartiers précaires (ODD11, ODD1, ODD17) ; (ii) l'extension du système d'adduction d'eau potable (ODD6,ODD3) ; (iii) l'amélioration de la desserte en électricité (ODD7, ODD9,ODD1,ODD4) ; (iv) la construction et équipement des hôpitaux généraux, des centres et postes de santé (ODD 3, ODD2) ; (v) la construction/réhabilitation des écoles (enseignement général et technique) (ODD4, ODD5) ; (vi) le financement des programmes de préservation et de restauration des écosystèmes (ODD13, ODD15, ODD12) (vii) le financement des programmes de lutte contre le réchauffement climatique (ODD13, ODD15, ODD12) ; (viii) le financement des programmes d'adaptation au changement climatique (ODD13, ODD15, ODD12) ; (ix) le financement des programmes de lutte contre les violences basées sur le genre ainsi que des programmes en faveur de l'autonomisation et l'émancipation des femmes (ODD5,ODD1,ODD2,ODD3, ODD4, ODD16).

En somme, les ODD directement impactés par des projets destinés à l'atteinte de l'ODD 8 sont les suivants : 1,2,3,4,5,6,7,9,10,11,12,13,15,16,17. Ces objectifs impacteront positivement à leur tour l'ODD8, formant ainsi un cercle vertueux.

## 2. Effets d'entraînement de l'ODD 9



La mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 9 contribue directe et indirectement à l'atteinte de 10 autres ODD.

L'Objectif de développement durable (ODD) 9 vise l'industrialisation, l'innovation et l'accroissement durable et résilient d'infrastructures. Ces secteurs sont reconnus comme force essentielle du dynamisme économique.

Dans le cadre de la diversification économique, plusieurs projets sont mis en œuvre notamment à travers le PND. Ces projets concernent aussi bien l'industrialisation (piliers 2 et 3) que l'innovation à travers le développement du numérique (pilier 5) et le développement des infrastructures (pilier 2).

La réalisation des projets de ces piliers contribue à l'atteinte d'une croissance durable et inclusive. De façon spécifique, l'opérationnalisation de ces piliers permettra d'améliorer le tissu économique national avec la création de plusieurs industries manufacturières (les cimenteries, la 3<sup>e</sup> transformation du bois, industries de matériaux de construction, etc.) et le développement d'une infrastructure de qualité (routes inter-Etats, nationales et départementales, l'extension de la fibre optique, la construction des Datacenter, la construction du pont sur la Sangha (corridor 13)). Ces projets s'accompagnent d'un développement des infrastructures énergétiques (ODD 7) et hydrauliques (ODD 6), qui sont des préalables à l'industrialisation.

Les actions ci-dessus citées permettront d'améliorer la compétitivité du pays, de réaliser une croissance économique inclusive qui préserve l'environnement (ODD8, ODD13, ODD12 et ODD15), d'améliorer le niveau de vie (ODD 10), de réduire la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2).

Grâce aux différents effets socioéconomiques de ces projets en lien avec l'innovation, l'industrialisation et le développement des infrastructures, les recettes budgétaires de l'Etat s'inscriront sur une tendance haussière ; ce qui permettra au gouvernement de disposer de plus d'allocations budgétaires et d'en affecter celles-ci davantage aux secteurs sociaux tels que : éducation (ODD4), santé (ODD3), recherche-développement (ODD9), égalité de sexe (ODD 5), et environnementaux (ODD 13 et 15).

### *3. Effet d'entraînement de l'ODD 11*

A l'instar des objectifs de développement durable 8 et 9, l'ODD 11 est un objectif ayant également des effets d'entraînement sur les autres ODD.

Pour apporter des solutions aux problématiques tels que l'accès au transport public, l'accumulation des débris proches des logements, les érosions, la construction des habitations inadéquates dans des zones non aménagées, le gouvernement met en œuvre des projets spécifiques, essentiellement contenus dans le pilier 6 du plan national de développement. Ces projets visent la restructuration des quartiers précaires, l'augmentation de l'offre de logements décentes à des prix accessibles, l'augmentation de l'offre immobilière en faveur des activités économiques, et le renforcement de la gouvernance du secteur de l'immobilier.

L'exécution de ces projets se traduira, entre autres, par l'amélioration du cadre de vie des populations, l'accès soutenu des populations à des logements décentes, la création d'emplois, et la diminution du nombre de quartiers précaires.

En contribuant à la réalisation de l'ODD 11, ces effets auront également un effet d'entraînement direct sur d'autres objectifs, notamment les objectifs 8, 1,2,3,4,9.

En effet : (i) vivre dans un environnement sain préserve de diverses maladies (ODD4) ; (ii) disposer d'un emploi décent grâce aux travaux de construction des logements notamment permet d'assurer la scolarité de sa progéniture (ODD2, ODD3), de sortir de la pauvreté (ODD1). Qui plus est, le gouvernement sera en capacité de collecter davantage d'impôts pour financer le développement du pays et de prendre en charge les personnes victimes de catastrophes naturelles. Notons que la construction des logements entraîne une hausse de la demande de construction (ODD9), tout en contribuant à l'accélération d'une croissance économique (ODD8).

### *4. Synthèse des ODD 1,2,3,4,13,16 et 17*

Cette partie fait la synthèse de la situation des ODD retenus pour examen au Forum politique de haut niveau de juillet 2024. Il s'agit des ODD 1, 2, 13, 16 et 17. Par ailleurs, il s'est avéré judicieux de présenter également l'état des lieux des ODD 3 et 4 à travers une description synthétique de leurs indicateurs les plus représentatifs.

#### **4.1. ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

La pauvreté est un fléau qui n'épargne aucun pays en développement. En République du Congo, elle touche toutes les couches de la population, particulièrement en milieu rural. Les femmes, les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap, les filles-mères ou les peuples autochtones sont les plus touchées. A noter que pour toutes les formes de pauvretés, monétaire et multidimensionnelle, les femmes, les enfants (88%), les adolescents (61%), les personnes vivant avec handicap et les peuples autochtones sont les catégories de populations les plus affectées par la pauvreté et l'extrême pauvreté. Selon les données du PNUD, l'indice de pauvreté multidimensionnelle globale s'est établi en moyenne à 0,112 sur la période 2018-2022.

Le gouvernement, bien qu'ayant inscrit cette préoccupation au rang de ses priorités, peine à en réduire l'ampleur. Selon l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) 2011, on comptait 37,5% de pauvres par rapport à la population totale. A cause des aléas du marché et de bien d'autres facteurs, tels que la contraction des dépenses d'investissement publiques, le manque de dynamisme du secteur privé, la quasi absence de développement des collectivités locales et le poids de l'endettement, le nombre de

pauvres a atteint 52,5% de la population en 2022 selon la banque mondiale, soit une hausse de 40% sur la période 2014-2022.

Un autre indicateur donne un aperçu plus général du niveau de pauvreté en République du Congo, l'indice de développement humain. En 2022-2023, cet indice demeure très bas à 0,593, contre un niveau de 0,571 en 2021-2022.

**Tableau 10 : aperçu de certains indicateurs de l'IDH sur la période 2018-2023**

Année	Rang mondial	IDH	IDH I	Perte globale( %)	Indice développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice de pauvreté multidimensionnel	Indice de développement humain ajusté aux pression planétaires (IDH-PP)	Espérance de vie à la naissance
2018-2019	138	0,603	0,393	34,8	0,894	0,604	0,112		64,1
2019-2020	149	0,596	0,385	35,4	0,9	0,589	0,112		62,7
2020-2021	149	0,598	0,39	34,8	0,907	0,584	0,112		63,8
2021-2022	153	0,571	0,432	24,3	0,934	0,564	0,112	0,571	12,4
2022-2023	149	0,593	0,385	35,1	0,909	0,572	0,112	0,58	63,05

Source : PNUD

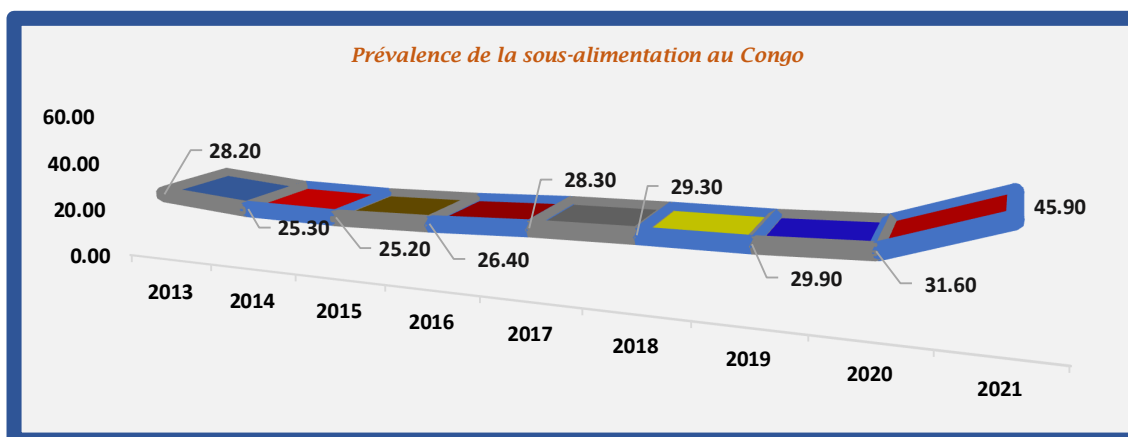
### Coefficient de Gini

Selon la Banque mondiale, 52,5% de congolais vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2022. Cette situation est source d'inégalités des revenus, comme l'atteste les différents niveaux du coefficient de Gini en 2005 (0,46), en 2011 (0,465) et en 2020 (0,4), soit une baisse de 15% sur la période. La moyenne du coefficient de Gini du Congo au cours de ces trois années est de 0,442. Elle dépasse de 0,062 l'indice de Gini moyen mondial. Avec ce coefficient de 0,442, le Congo est considéré comme l'un des pays les plus inégalitaires au monde.

Ce constat appelle d'urgence à la diversification économique, qui demeure la solution idoine à la réalisation d'une croissance économique inclusive. Par ailleurs, le gouvernement devra relever le niveau du Salaire minimum inter garanti (SMIG), renforcer le capital humain, accroître la participation des femmes au marché du travail, accroître les débouchés aux formations professionnelles.

## 4.2. Éliminer la faim

### Prévalence de la sous-alimentation au Congo



La sous-alimentation est un phénomène intrinsèquement lié à la pauvreté, elle-même liée au chômage. Un chef de ménage ou une personne au chômage aura difficilement des revenus lui permettant de subvenir aux besoins alimentaires de sa famille ou à ses propres besoins. Ce constat est particulièrement vrai au Congo, pays qui ne verse pas d'allocations chômage et qui peine à créer des emplois décents.

Au Congo, la situation de la population sous-alimentée s'avère globalement préoccupante. Entre 2013 et 2019, la proportion moyenne de la population sous-alimentée est de 27,51%. En 2020, cet indicateur a progressé à 31,60%, avant d'atteindre son pic en 2021 à 45,90%, soit près d'un congolais sur deux est sous-alimenté. Ces données montrent que la courbe de cet indicateur a évolué en sens opposé de la recommandation de l'Agenda 2030, celle d'éliminer la faim.

### *Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire*

Selon le programme alimentaire mondial (PAM), l'insécurité alimentaire correspond au fait de ne pas avoir accès de manière régulière à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante. Au Congo, elle est particulièrement due au chômage, à la pauvreté, au manque de revenus décents, à la faiblesse des investissements en matière agricole qui altère la productivité des facteurs de production ou encore à l'exode rural. En conséquence, le pays se trouve contraint d'importer des produits, pour la plupart revendus à des prix élevés sur le marché national.

La situation alimentaire et nutritionnelle s'est dégradée au cours des dernières années. Les données de 2021 sur l'insécurité alimentaire soulignent que près de 51,7% de Congolais sont exposés à une insécurité alimentaire grave, à cause du manque d'accès à une alimentation adéquate et équilibrée. La prévalence de la sous-alimentation est de 35,5%<sup>9</sup>.

### *Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans*

Selon l'enquête nutritionnelle nationale réalisée en 2021 par le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), la prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) est de 5,2% au niveau national. Cette prévalence, au regard des seuils fixés par l'OMS-UNICEF (2018), permet de conclure que la situation nutritionnelle des enfants congolais est modérée/précaire.

En ce qui concerne la malnutrition aiguë sévère (MAS), sa prévalence nationale est de 1,4%, donc en dessous du seuil critique de 2% fixé pour les situations d'urgence.

La MAG affecte significativement plus les garçons (6,4%) que les filles (4,1%) avec un  $p = 0,016$ . Sa prévalence est plus élevée dans le groupe d'âge de 6 à 11 mois (9,9%).

Cette enquête révèle que la prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de 6 à 59 mois est d'environ 20% au niveau national ; ce qui est une prévalence élevée synonyme d'une situation grave en se fondant sur les seuils de l'OMS- UNICEF (2018). Elle affecte plus les garçons (21%) que les filles (18%). Selon les groupes d'âge, le pic de retard de croissance est enregistré dans la tranche d'âge de 12 à 23 mois.

---

<sup>9</sup> Données du PAM



Pour ce qui concerne l'insuffisance pondérale, sa prévalence au niveau national est de 13% ; ce qui correspond à une situation mauvaise ou précaire selon la classification OMS-UNICEF de l'importance pour la santé publique des résultats anthropométriques pour les enfants de moins de 5 ans.

Le tableau ci-après présente l'état nutritionnel de l'enfant en 2021 en République du Congo.

**Tableau 11 : état nutritionnel de l'enfant en 2021**

Indicateur	Description	Valeur
Insuffisance pondérale	Proportion d'enfants de 0 à 59 mois ayant l'indice poids-pour-âge en dessous de -2 Zs	13,0% (11,9-14,2)
	Proportion d'enfants de 0 à 59 mois ayant l'indice poids-pour-âge situé entre -3 et -2Zs	9,2% (8,2 – 10,2)
	Proportion d'enfants de 0 à 59 mois ayant l'indice poids-pour-âge en dessous de -3 Zs	3,8% (3,2 – 4,6)
Malnutrition chronique ou Retard de croissance	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois ayant l'indice taille- pour-âge (T/A) en dessous de -2 Zs	19,6% (18,2 - 21,0)
	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois ayant l'indice taille- pour-âge situé entre -3 et -2Zs	13,6% (12,4 - 14,91)
	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois ayant l'indice taille- pour-âge en dessous de dessous de -3 Zs	6,0% (5,3 – 6,8)
malnutrition aiguë (émaciation et /ou œdèmes)	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois ayant la malnutrition aiguë globale (P/T en dessous de -2ZS et/ou œdèmes) ou présentant la malnutrition aiguë modérée et grave	5,2% (4,4 – 6,1)
	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois ayant la malnutrition aiguë modérée (P/T situé entre -3 et -2ET)	3,8% (3,1 – 4,6)
	Proportion d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère (P/T en dessous de -3Zs et/ œdèmes)	1,4% (1,0 – 2,0)

Source : rapport de l'enquête nutritionnelle nationale/PAM-UNICEF

En décembre 2022, selon le ministère en charge de la santé<sup>10</sup> la proportion d'enfants atteints de malnutrition aiguë modéré (MAM) est de 4,09%, celle atteints de malnutrition aiguë sévère (MAS), 0,4% et celle à risque de malnutrition est de 6,3%. En Novembre 2023, ces indicateurs sont respectivement de 4,6% ; 1% et 5,4%

**Tableau 12 : Proportion d'enfants atteints de malnutrition aiguë sévère (globale) par Département en Novembre 2022**

Types de malnutrition	Decembre 2022 (en %)	Novembre 2023 (en %)
Proportion d'enfants à risque de malnutrition	6,3	5,4
Proportion d'enfants atteints de malnutrition aiguë sévère (MAS)	0,4	1
Proportion d'enfants atteints de malnutrition aiguë modéré (MAM)	4,09	4,6

<sup>10</sup> Bulletin national de l'information sanitaire, décembre 2022.

### *Taux de rendements des principaux produits nationaux agricoles*

Selon le ministère en charge de l'agriculture, le manioc, la banane plantain, le maïs, l'arachide et les produits maraîchers sont les cinq (5) produits agricoles nationaux prioritaires. Le Congo dispose d'énormes étendues de terres arables, 10 millions d'ha, et d'une population en majorité jeune.

Cependant, en dépit de ce potentiel et des différentes stratégies mises en œuvre pour le développement de l'agriculture, notamment, la formation des petits agriculteurs, la fourniture d'engrais, ou la création des zones agricoles protégées, la production agricole est insuffisante, et le Congo reste un grand importateur de ces 5 produits prioritaires.

En effet, la productivité des cultures vivrières, en l'occurrence le manioc et le maïs, est très faible au Congo. Elle est en moyenne de dix tonnes par hectare pour le manioc et d'une tonne par hectare pour le maïs.

Le gain de productivité, qui résulterait de l'application des bonnes pratiques culturales (utilisation des semences et du matériel végétal améliorés, bonnes techniques culturales, mécanisation, etc.), est de vingt tonnes par hectare pour le manioc et de 2,5 à 3 t/ha pour le maïs

D'énormes efforts restent donc à consentir pour améliorer la productivité totale des facteurs agricoles afin de satisfaire la demande nationale par la production locale. Lesquels efforts devront porter sur le renforcement des investissements dans ce domaine, le recours aux engrais pour l'enrichissement des sols, et à des techniques modernes d'exploitation. Cela concourra à une hausse continue de la productivité des facteurs agricoles.

### **4.3. ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

#### *Taux de mortalité*

Depuis plusieurs années, le gouvernement consent des investissements importants dans le cadre de la santé. Ceux-ci se font, entre autres, à travers : (i) la construction et l'équipement des hôpitaux généraux, des centres de santé intégrés (CSI) ; (ii) le renouvellement du plateau technique ; (iii) la formation du personnel de santé, et (iv) la gratuité d'accès à certains soins tels que les campagnes de vaccination.

Ces différentes mesures ont entraîné une baisse continue de la mortalité maternelle au cours de la période sous revue. Son taux est passé de 370 pour 100 000 naissances vivantes en 2018 à 282 en 2020, soit une baisse de 88 pour 100 000 naissances vivantes. En comparaison avec la recommandation de l'Agenda 2030, celle de faire passer cette mortalité en dessous de 70 pour 100 000 naissances, le Congo devra fournir davantage d'efforts pour se conformer à ce programme mondial.

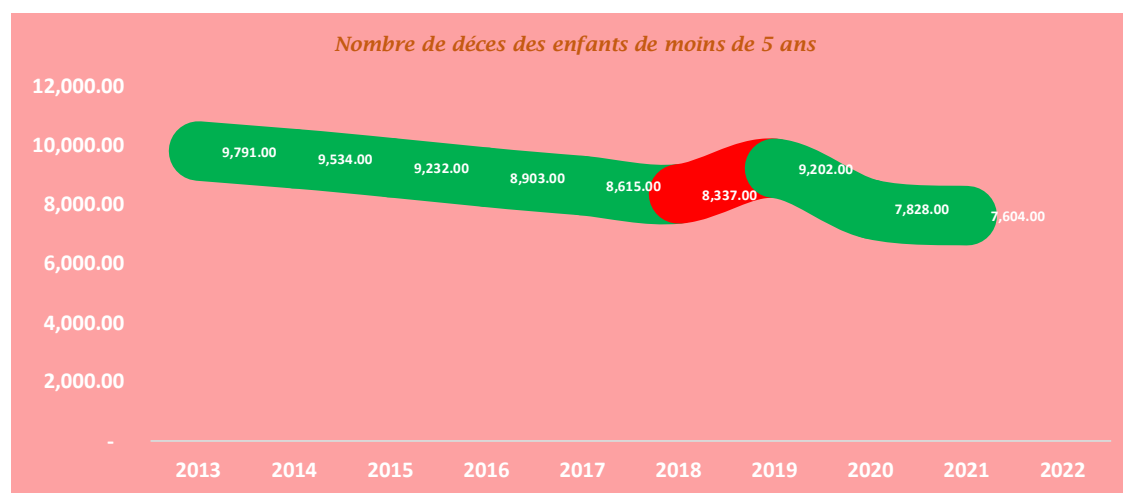
#### *Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié*

Selon le bulletin national d'information sanitaire, sur 5 281 accouchements enregistrés en décembre 2022, 2226 ont été assistés par un personnel qualifié, soit un taux de 42,15%. En novembre 2023, ce taux s'est établi à 23,85%. Pour l'ensemble du pays, cet indicateur est à 95% selon l'enquête MICAS 2014-2015.

### Taux de mortalité néonatale

Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, la mortalité néonatale est également sur une pente descendante. En effet, le renforcement en nombre et en qualité du personnel de santé, une couverture nationale en centres de santé intégrés, la multiplication des campagnes de sensibilisation et la gratuité de certains soins ont concouru à une meilleure prise en charge des nouveaux nés. En conséquence, le taux de mortalité s'est situé à 19,2 pour 1000 naissances vivantes en 2019 ; 18,7 en 2020 et 18,4 en 2021, soit une baisse sur ces trois années de 0,8 pour 100011.

### Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans



Le nombre de décès des enfants de moins de 5 ans a globalement diminué. La courbe ci-dessus affiche 9 791 décès en 2013 ; 8 903 en 2016 et 7 604 en 2022, soit une baisse sur la période de 22,33% (données du ministère de la Santé). Selon la Banque mondiale<sup>12</sup>, le taux de mortalité infantile est de 35,9 ; 32,9 et 32 pour 1000 naissances vivantes, respectivement en 2019, 2020 et 2021.

### Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 habitants

D'après les données tirées de la base de données de la Banque mondiale, la prévalence du VIH en pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans est de 4% en 2019 ; 4,32% en 2020 et 3,8% en 2021. Elle est en moyenne de 3,3% chez les femmes âgées de 15 à 24 ans entre 2019 et 2021 et de 0,7% chez les hommes du même groupe d'âge. Selon cette source, les nouvelles infections chez les personnes âgées de 15 et plus sont de l'ordre de 11 000 en 2020 et 9600 en 2021. Chez les enfants âgés de 0 à 14 ans, le Congo a comptabilisé 2500 nouvelles infections en 2020 et 2400 en 2021.

Selon l'ONUSIDA, en 2022, 130 000 personnes vivent avec le VIH pour une prévalence de 3,8% chez les populations de 15-49 ans, 13 000 nouvelles infections et 7 400 décès.

S'agissant de l'accès aux antirétroviraux, en 2017, 30% des personnes vivant avec le VIH sont couvertes par la thérapie antirétrovirale, Selon les estimations de l'OMS. Cette proportion est passée à 22% en

<sup>11</sup> Données base de données Banque mondiale, 2023.

<sup>12</sup> Données base de données Banque mondiale, 2023.

entre 2018 et 2020 et 23% en 2021. Le faible pourcentage d'individus bénéficiant de ce traitement est dû essentiellement à des facteurs sociaux et est à l'origine de la plupart des décès des personnes atteintes.

Notons que la prise en charge des médicaments antirétroviraux (ARV) est confrontée à plusieurs faiblesses dont celles liées aux ruptures répétées. Une série de mesures sont cependant prises par le gouvernement pour réduire considérablement la fréquence des ruptures. On peut citer : (i) l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement des ARV ; et (ii) l'augmentation des ressources financières consacrées à l'acquisition des ARV ; (iii) la publication du décret n°2008-128 du 23 juin 2008 instituant un régime de gratuité pour la prise en charge du traitement antipaludique, antituberculeux et des personnes vivant avec le VIH/Sida.

#### *Incidence de la tuberculose pour 100 000 personnes par an*

L'incidence de la tuberculose a progressivement baissé au cours de la période 2018-2022. Pour 100 000 personnes, le nombre de contaminés à la tuberculose s'est chiffré à 375 en 2018 ; 372 en 2020 et 369 en 2022, selon la banque mondiale. Ce qui correspond sur cette période à un recul de 1,6%.

#### *Incidence du paludisme pour 1000 par an*

Le paludisme est une maladie évitable et curable, mais continue à demeurer la première cause de mortalité sur l'ensemble du territoire. La réduction de son incidence nécessite des investissements conséquents du gouvernement et des partenaires au développement en matière de prévention et de prise en charge gratuite des personnes qui en souffrent.

Pour l'année 2019, la Banque mondiale estime l'incidence de cette maladie à 237,74 pour 1000 personnes à risque. En 2020, l'incidence du paludisme au Congo est de 228,69 pour 1000 et 219,34 en 2021. La comparaison des chiffres de 2018 (237,74) et 2021 (219,34) montre que la lutte contre cette pathologie a connu une légère amélioration. En d'autres termes, les mesures déjà prises par le gouvernement, d'une part, ont apporté timidement des résultats escomptés. Aussi, le gouvernement entend-t-il révisé la stratégie mise en œuvre pour baisser de manière drastique l'incidence du paludisme afin de se conformer aux ambitions du Programme 2030.

### **4.4. ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

#### *Le taux de scolarisation de la petite enfance*

Le pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle est allé croissant au cours de la période 2018-2022. En 2018, il s'est établi à 36,00%, en 2021 à 57,50% et 74,00% en 2022, soit une augmentation du taux de 105,5%.

#### *Le taux de scolarisation au primaire et au secondaire*

Les investissements dans le domaine de l'éducation de base traduits notamment par la construction et l'équipement des salles de classe, le recrutement de nouveaux enseignants ont permis de situer le taux net de scolarisation au primaire à un niveau élevé, au dessus de 90% en moyenne sur la période 2015-

2022. Il est passé de 110,0% en 2018 à 111,10% en 2022, soit une hausse de 15,24%, comme le montre le graphique ci-dessous.



Au secondaire, le taux net de scolarisation en 2022 affiche un taux de 95,6% contre 81,6% en 2018. Dans ce cycle, il y a plus de garçons que de filles, ces dernières représentant en moyenne 43,16% sur cette période.

#### 4.5. ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

*Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes »*

La République du Congo a pris plusieurs textes, adopté différentes stratégies et mis en œuvre nombre de projets pour limiter ou réduire les risques de catastrophes. On peut notamment citer la Stratégie Nationale de Prévention des Risques de Désastre (SNPRRD) en République du Congo et son Plan d'Action 2016-2023, et les projets tels que :

- **le projet Adapt'Action**, mis en place par l'Agence française de développement (AFD) pour accompagner le Congo à mettre en œuvre de leurs engagements en faveur d'un développement plus résilient, en luttant contre le changement climatique et en s'adaptant à ses effets ;
- **le projet d'adaptation au changement climatique en faveur du Congo**, orienté vers le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo, poursuit deux grands objectifs : (i) améliorer l'adaptation, la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques des communautés vulnérables ; (ii) contribuer à la lutte contre la vulnérabilité environnementale et socio-économique de la République du Congo ;
- **le projet de gestion intégrée des mangroves, des écosystèmes côtiers et des zones humides associées**, qui vise, d'une part, le renforcement de la protection et la réduction de la dégradation des écosystèmes des mangroves, et, d'autre part, la réorientation des actions des communautés locales vers des activités qui améliorent leurs moyens d'existence et contribuent en même temps à la conservation de la biodiversité.

### *Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*

Les informations relatives à cet indicateur sont présentées au niveau de la cible 11.5 (pages 57 et 58 du présent rapport).

*Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)*

En tant que pays en développement, la République du Congo est particulièrement affectée par le changement climatique. Il est confronté à des pluies diluviennes, des érosions dont l'un des facteurs à la perturbation de la production agricole, d'autant plus que celle-ci est en majorité réalisée par des paysans peu équipés. L'adaptation au changement climatique est donc une priorité pour le gouvernement, notamment pour les populations vivant dans la partie nord du pays (Likouala, Sanga) et sud du pays (Niari, Kouilou).

Pour y faire face, la République du Congo, considérée comme pays avant-gardiste sur les questions de lutte contre le changement climatique, mène avec l'appui des partenaires au développement plusieurs actions dans ce sens. On note :

- la révision de la contribution nationale déterminée (CDN) avec l'appui du PNUD ;
- **la politique nationale de développement durable**, par laquelle le Congo s'engage à procéder périodiquement à : (i) l'identification des sources d'émission et des puits d'absorption des gaz à effet de serre, (ii) l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes naturels sur l'évolution du climat et l'identification des options d'adaptation efficaces à mettre en œuvre, (iii) mesurer les efforts d'atténuation à mettre en œuvre pour limiter toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique terrestre ;
- **la politique Nationale de Gestion Durable des Forêts (PNGDF)**, dont l'objectif est de gérer durablement les écosystèmes forestiers pour la promotion de l'économie verte, la réduction de la pauvreté et le maintien des autres fonctions écosystémiques.

#### **4.6. ODD 16. Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouverte**

### *Indice de perception de la corruption*

En 2020, selon le ministère en charge de l'intérieur, 19% de personnes ont eu au moins un contact avec un agent public et ont versé un pot-de-vin à un agent public ou à qui ces agents publics ont demandé un pot-de-vin. Par ailleurs, sur la période 2018-2022, d'après Transparency international, l'indice de perception de la corruption en République du Congo s'établit en moyenne à 21. A cet effet, le Congo est classé 164ème sur 180 pays en 2022 contre 162ème en 2021. Soucieux de garantir une administration publique forte, le Congo s'est doté d'un organe de lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées. Il s'agit de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) créée par la loi n°3-2019 du 7 février 2019.

Dans ses missions la HALC s'appuie aussi sur la loi n°9-2022 du 11 mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

#### *Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants*

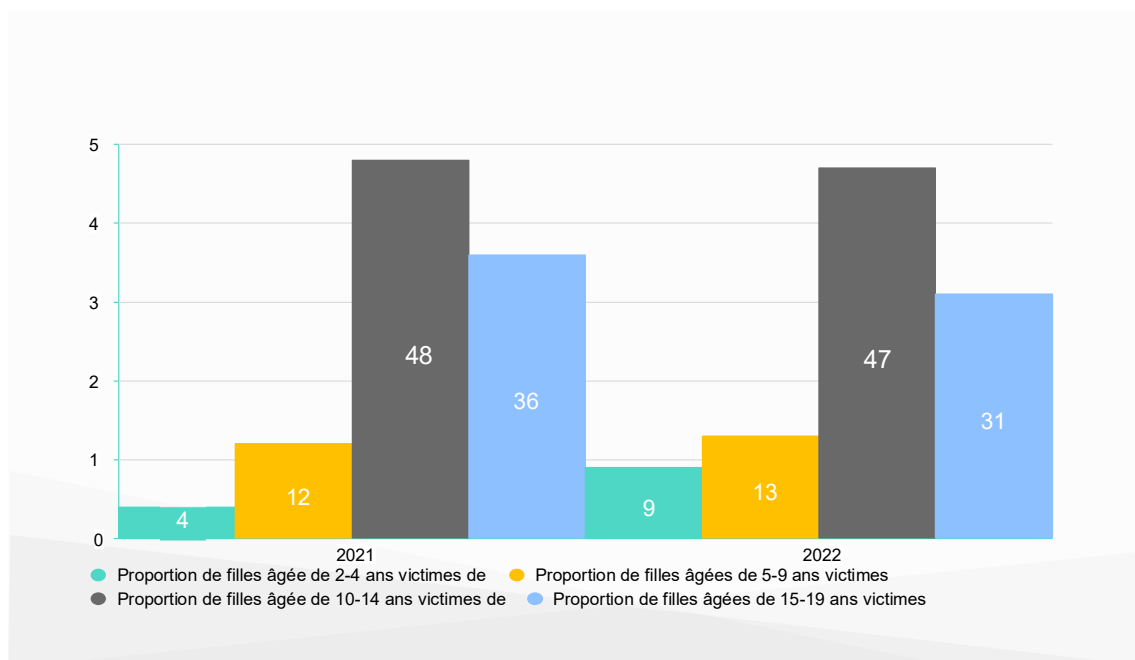
Le taux de décès liés aux conflits pour 100 000 habitants a été de 73 et 21 respectivement en 2016 et 2017, en raison des conflits armés de cette période dans le département du Pool. Depuis la signature d'un accord de cessez-le-feu, le 23 décembre 2017, un climat de paix et de sécurité règne sur toute l'étendue du territoire.

#### *Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale*

Sur la période 2018-2022, au Sénat, la proportion des sièges occupés par les femmes est passée de 19,4% à 22,9%. A l'Assemblée nationale, elle est passée de 8,8% à 11,5%.

Dans les Conseils municipaux et départementaux, on constate une tendance baissière de l'occupation des sièges dans ces deux (2) institutions par les femmes. Dans les Conseils municipaux, la proportion des sièges occupés par les femmes s'est établie à 20,83% en 2022 contre 23,40% en 2017. Concernant les conseils départementaux, les taux sont de 8,00% en 2022 et 15,70% en 2017.

### Proportion des filles victimes de violences sexuelles et physiques par groupe d'âge



Le graphique ci-avant montre qu'aussi bien en 2020 qu'en 2021, la couche la plus touchée par la violence sexuelle et physique est celle des filles âgées de 10-14 ans et de 15-19 ans. L'UNICEF estime à 48 % en 2020 et 47% en 2021 la proportion des filles âgées de 10-14 ans victimes de violences sexuelles et physiques. Pour ces mêmes années, ces proportions sont de 36% et 31% chez les filles âgées de 15-19 ans.

Chez les filles âgées de 5-9ans, ce type de violence a touché 13% d'entre elles en 2021 contre 12% une année plus tôt. Concernant les filles de moins de 5 ans, le graphique ci-avant montre que 9% de ces enfants sont victimes des violences en 2021. Ce taux est en augmentation de 125% par rapport à son niveau de 2020, soit 4%.

Dans l'ensemble, la lecture du graphique ci-dessus montre que ce phénomène de violence chez les filles est récurrent dans la société et en augmentation, principalement dans les deux (2) grandes villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire qui concentrent 85% de cas de violences en 2021 selon l'UNICEF).

### Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état-civil, par âge

Pour optimiser l'acquisition des actes de naissances, le gouvernement a instauré la gratuité de celle-ci. Cette politique vise à lutter contre « zéro acte de naissance » pour tous les enfants nés au Congo en milieu rural ou urbain.

Selon l'enquête MICS 2014-2015, 96% des naissances ont été enregistrées dans les centres d'état civil. Selon les rapports de l'UNICEF, les personnes vivant en zone difficile d'accès, les enfants autochtones et les réfugiés sont les populations les plus touchées par la non acquisition des actes de naissance.



### *Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge*

Selon le dernier annuaire statistique national, le Congo a enregistré en 2018, 182 homicides, dont 79,9% d'homicides non crapuleux et infanticides. Pour 100 000 habitants, cela correspondait à un taux d'homicide de 3,5. Ces homicides se sont accentués avec le phénomène dit « bébés noirs ». Il s'agit des jeunes en conflit avec la loi, auteurs de multiples agressions et de meurtres dans les milieux scolaires et dans les cités. Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs, dont : (i) la pauvreté des parents ; (ii) faiblesses dans l'encadrement des jeunes par les pouvoirs publics ; (iii) le décrochage scolaire ; (iv) la démission parentale ; (v) le suivisme ou effet de mode ; (vi) le manque d'opportunités d'emplois.

#### **4.7. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

### *Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle*

Depuis 2018, le gouvernement a procédé à la modernisation du cadre juridique et institutionnel du système statistique national afin de se conformer aux principes fondamentaux de la statistique officielle. A cet effet, il a adopté deux (2) lois et deux (2) décrets essentiels : (i) la loi n°36-2018 du 05 octobre 2018 sur la statistique officielle ; (ii) la loi n°35-2018 du 05 octobre 2018 portant création de l'institut national de la statistique, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ses organes d'administration et de gestion ; (iii) le décret n°2019-431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'institut national de la statistique ; et (iv) le décret n°2021-503 du 7 décembre 2021 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique.

### *Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement*

La République du Congo dispose d'une stratégie nationale de développement des statistiques. Depuis 2020, cette stratégie bénéficie d'une allocation budgétaire de 100 millions de FCFA. En raison d'une insuffisance de ressources, ces allocations enregistrent des taux de décaissement nul.

### *Valeur de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement*

La contraction des ressources budgétaires à laquelle le Congo fait face depuis 2017 a contraint le gouvernement à se tourner vers les partenaires pour financer les projets en lien avec les statistiques, la Banque mondiale étant le premier de ces partenaires. Grâce à cet appui, les projets suivants sont réalisés : i) le projet de développement de la statistique (STATCAP) ; (ii) le projet de renforcement des capacités en statistiques, études prospectives et planification pour la lutte contre la pauvreté (RESPEC) ; et (iii) le projet PSTAT ; (iv) le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) ; (v) le recensement général des entreprises du Congo (REGEC) en 2020 ; et (vi) l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Congo, en cours de finalisation.

Globalement, les ressources mobilisées pour le renforcement des capacités statistiques à 7 153 millions de FCFA ; 9 365 millions de FCFA et 3 919 millions de FCFA, respectivement en 2019, 2020 et 2021.

## II. Opportunités

Ce point aborde les actions du gouvernement qui constitue des opportunités pour la mise en œuvre réussie des ODD. Il s'agit : (i) du cadre National de Financement Intégré ; (ii) le budget en mode programme.

La mise en œuvre du cadre de financement intégré permettra au gouvernement, à travers des outils innovants, de capter plus de ressources nécessaires au financement des projets en lien avec les objectifs de développement durable.

Avec le basculement du budget du mode moyen au mode programme, le gouvernement aura davantage de maîtrise sur l'utilisation des ressources budgétaires, qui sont actuellement à des niveaux bas. La budgétisation en mode programme contribuera à renforcer le sérieux budgétaire, la transparence dans la gestion des ressources, la capacité de l'Etat à mener à terme et de suivre efficacement les projets d'investissement, notamment ceux relevant des ODD. Ce basculement est prévu au cours de l'année 2024, avec cinq ministères pilotes dont le celui en charge du plan.

## III. Recommandations générales

Pour une meilleure atteinte des ODD, les actions concrètes seront mises en œuvre, notamment:

- la mise en place d'un cadre institutionnel spécifique au suivi des ODD ;
- impliquer les cadres et agents de la DGPD dans l'élaboration et la validation des questionnaires d'enquêtes statistiques. Ceci permettra de s'assurer de la prise en compte des indicateurs liés notamment à l'Agenda 2063 et 2030 ;
- la sensibilisation des acteurs nationaux et locaux sur le contenu et la pertinence des ODD à atteindre pour une meilleure appropriation des ODD par les parties prenantes nationales et locales, favorisant une implication active dans leur mise en œuvre ;
- l'opérationnalisation de la stratégie nationale intégrée de financement des ODD, approuvée par le Gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation du Cadre National de Financement Intégré au Congo ;
- la mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PND/ODD;
- l'élaboration d'un outil (guide) permettant de : (i) faciliter l'intégration des ODD dans les documents de planification (nationale, sectorielle et locale) ; (ii) le costing des projets ; etc.
- la mise en place d'une plateforme numérique de suivi-évaluation, de financement des ODD;
- le renforcement des capacités, matérielles, humaines et financières, des acteurs du système statistique nationale pour collecter, analyser et diffuser au mieux des données pertinentes sur les ODD ;
- le renforcement des capacités des cadres et agents impliqués dans le processus d'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo afin d'accélérer la mobilisation de ressources et l'appui à la mise en œuvre des projets ODD ;
- la poursuite et le développement des partenariats avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre des projets en lien avec les ODD.

## IV. Prochaines étapes

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement, quatre grandes actions seront réalisées au cours des prochains mois. Il s'agit : (i) l'élaboration du guide méthodologique de

définition et de calcul des indicateurs ODD ; (ii) l'opérationnalisation du cadre national de financement intégré ; (iii) la poursuite de la localisation des ODD ; (iv) l'évaluation du plan national de développement.

**a. L'élaboration du guide méthodologique de définition et de calcul des indicateurs ODD**

A la suite du lancement officiel des ODD en 2016, la République du Congo a contextualisé et priorisé en 2017, les ODD, les cibles et indicateurs desdits objectifs. Cependant, depuis la tenue des travaux de contextualisation et de priorisation, le Congo ne dispose pas toujours d'un document officiel qui met en relief la définition et les méthodes de calculs des indicateurs des ODD. Aussi, le Fonds des Nations-Unies pour la population (FONUAP) s'est-il proposé d'accompagner le gouvernement dans l'élaboration d'un tel outil. Les travaux y afférents seront réalisés au cours du deuxième trimestre de l'année 2024.

**b. L'opérationnalisation du cadre national de financement intégré**

Le cadre national de financement intégré (CNFI) est un outil de planification et de mise en œuvre destiné à aider les pays à renforcer les processus de planification et à surmonter les obstacles existants au financement des ODD. Il présente la gamme complète des sources de financement pour aider à élaborer une stratégie visant à accroître les investissements, à gérer les risques, et à réaliser les priorités de développement durable énoncées dans la stratégie nationale de développement durable du pays.

Cet outil, élaboré avec l'appui du PNUD, a été validé en 2023 au cours d'un atelier réunissant plusieurs acteurs dont les représentants des régies financières et des partenaires au développement. Faisant régulièrement face à des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement, le gouvernement s'est engagé à intégrer cet outil dans sa politique de développement, et ce à compter de l'exercice budgétaire 2024. La feuille de route d'appropriation du CNFI est en cours d'élaboration.

**c. La poursuite de la localisation des ODD**

Il est établi que la pauvreté, la faim, le chômage et le manque d'infrastructures touchent particulièrement les populations vivant dans les collectivités locales. Pour y remédier de manière plus efficace, le gouvernement encourage l'élaboration des plans de développement au travers desquels sont localisés les ODD. Deux sur douze PDL intégrant les ODD sont déjà élaborés avec l'appui du PNUD. Il s'agit des plans de la Sangha et du Kouilou. Un autre plan est en cours d'élaboration, celui du département de la Likouala. Au cours des prochains mois ou exercices budgétaires, le Congo entend poursuivre la localisation des ODD dans d'autres départements du pays.

**d. L'évaluation du PND 2022-2026**

Le PND 2022-2026 est élaboré dans un contexte économique particulièrement difficile, contexte caractérisé par des difficultés chroniques pour le gouvernement de disposer des financements à hauteur des besoins de ce cadre programmatique de développement. Aussi, après deux années de mise en œuvre, est-il prévu dans les prochains mois, l'évaluation du PND aux fins de l'adapter aux réalités socio-économiques actuelles. Cette évaluation nécessitera la réalisation des études et des enquêtes statistiques aux niveaux central et local. Les résultats de ces enquêtes seront indispensables au renseignement des indicateurs des ODD, notamment pour le VNR de l'année 2024.

## Conclusion

L'Agenda 2030 des Nations-Unies a été adopté pour accélérer le développement dans le monde, avec des objectifs spécifiques d'élimination de la pauvreté et de la faim et de préservation de la planète. S'approcher de ces objectifs très ambitieux nécessite des moyens que les Etats en développement, pour la plupart ne disposent pas. La République du Congo a consacré en moyenne annuelle, entre 2022 et 2023, 396,25 milliards de FCFA pour le financement de son développement. Un niveau d'investissement considérablement inférieur à ses besoins, notamment ceux liés au plan national de développement 2022-2026, qui se chiffrent à 891,90 milliards de FCFA en 2022 et 2067,7 milliards de FCFA en 2023.

Bien que des progrès soient perceptibles dans certains domaines, comme la bancarisation, la valeur des dépenses publiques consacrées à la recherche, le volume de crédits accordés au secteur privé, ou encore la valeur des transactions par mobile money, la persistance de la faiblesse des financements risque de compromettre la capacité du gouvernement à atteindre les objectifs 8, 9 et 11, examinés dans le présent rapport. Tant les défis à relever sont considérables, ceux-ci concernent toutes les cibles de ces trois ODD.

Outre les questions de financement, l'insuffisance des données statistiques est un autre facteur qui rend difficile le suivi optimal des ODD. En dépit d'une descente organisée auprès de différentes structures, dont l'INS, les directions des études et de la planification, les directions générales publiques et privées, la BEAC, force a été de constater l'incapacité de ces entités à mettre à la disposition des équipes du ministère en charge du plan des statistiques actualisées. Le manque de ressources financières est présenté comme l'une des principales causes de cette situation. D'où la recommandation de doubler les efforts pour mobiliser les financements et renforcer les capacités des acteurs de la statistique et mettre en place un cadre institutionnel spécifique au suivi des ODD. Ce cadre institutionnel aura le mérite d'organiser de manière plus efficace des plaidoyers auprès du gouvernement et des partenaires bilatéraux pour annihiler les insuffisances qui caractérisent la problématique des ODD en République du Congo.

# Annexes



## Annexe N°1 : Méthodologie d'élaboration du rapport

Le présent rapport est le résultat d'un long processus, conduit par le ministère en charge du plan et qui s'est réalisé en quatre (4) étapes : la collecte de données, l'analyse et le traitement de données, la rédaction du projet de rapport, et la validation du rapport.

### *1. Collecte de données*

L'objectif de cette phase a été de rassembler les données nécessaires permettant de renseigner les indicateurs. Les données produites par l'Institut national de la statistique (INS) ne couvrent pas tous les indicateurs des ODD et sont pour la plupart antérieures à 2019. Face à cette difficulté, le ministère en charge du plan, à travers la direction générale du plan et du développement (DGPD), a mis en place, par ordre de service 065 MPSIR/DGPD, une équipe chargée de collecter les informations en lien avec les indicateurs des ODD 8, 9 et 11 auprès des structures privées et publiques. Il s'est agi, entre autres : de l'INS, des directions des études et de la planification (DEP) des ministères, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, des directions générales des entités publiques et privées (AVERDA), de la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Certaines de ces informations recueillies auprès de ces entités s'étant révélées insuffisantes et non actuelles, les équipes se sont appuyées sur d'autres sources, telles que les bases de données de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du travail, les rapports de la conférence interafricaine de la prévoyance sociale documents, les rapports de la Commission bancaires de l'Afrique centrale (COBAC).

### *2. Traitement et analyse des données*

A l'issue de ces travaux de collecte de données, les cadres du ministère en charge du plan ont procédé à l'analyse et le traitement des données. Cette phase a consisté à : (i) exploiter et saisir les données collectées à l'aide du logiciel Microsoft Excel ; (ii) vérifier l'exactitude des données saisies dans la matrice des indicateurs ; (iii) valider les données collectées ; (iv) produire les tableaux et les graphiques. Au cours de cette étape, les équipes ont été emmenées à calculer certains indicateurs sur la base des informations recueillies et à produire des indicateurs proxy.

### *3. Rédaction du projet de rapport de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063*

Pour exécuter la phase de rédaction, les cadres et agents du ministère en charge du plan se sont rendus à Madingou dans le département de la Bouenza, par ordre de service n°006-24/MPSIR/CAB du 20 mars 2024.

Pendant une semaine, les équipes, constituées en différents groupes, se sont attelés à la rédaction du draft du rapport, conformément au gabarit approuvé par la hiérarchie.

### *4. Validation du rapport de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063*

La validation du VNR 2023 s'est faite en deux phases. Au cours de la première phase, le draft du VNR a été transmis à différentes structures, notamment celles ayant fourni des données exploitées par les équipes de la DGPD. Ce, en vue, d'une part, de valider les données initiales, et d'autre part, d'apporter, éventuellement, de nouvelles informations en termes d'actions/projets mis en œuvre dans l'atteinte des ODD 8,9 et 11.

La deuxième a consisté à la tenue d'un atelier participatif auquel ont pris part tous les acteurs impliqués aux différentes phases de l'élaboration du présent rapport. Ont apporté leurs contributions, en termes

d'analyses, d'apport de données actualisées et de bien d'autres observations, notamment : les représentants du gouvernement, les acteurs de la société civile, les représentants du secteur privé et du milieu universitaire, et les partenaires au développement.

## Annexe N°2 : Mécanismes institutionnels

En République du Congo, la mise en œuvre des objectifs de développement durable se fait à travers les plans nationaux de développement (PND). Pour la période 2022-2026, la stratégie de développement de la nation repose sur un plan qualifié de PND de deuxième génération. Celui-ci est adossé sur un cadre institutionnel comprenant plusieurs organes. Les ODD, étant intégrés dans le PND, leur cadre institutionnel, pour la période 2022-2026, est également celui du PND. Ce cadre, formalisé par le décret n°2022-319 du 14 juin 2022 fixant le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026, est composé de : (i) le comité de pilotage ; (ii) la coordination technique ; (iii) le comité technique permanent ; (iv) les cellules opérationnelles ; et (v) les sections départementales.

- **Le comité de pilotage (COFIL).** Il a pour missions de : (i) fixer les priorités de développement retenues dans le PND chaque année, (ii) décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies, (iii) approuver le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND et le transmettre au Parlement et (iv) fournir les arbitrages nécessaires en dernière instance. C'est l'organe décisionnel et la plus haute instance du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026.
- **La coordination technique (CT).** Elle a pour missions d'opérationnaliser les décisions et les orientations stratégiques du COFIL. Spécifiquement elle est chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et la disponibilité des différents produits attendus en vue d'animer le dispositif de suivi-évaluation. C'est la deuxième instance du dispositif.
- **Le comité technique permanent (CTP).** Il assure l'expertise technique du dispositif de suivi des programmes et actions et de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du plan national de développement 2022-2026. C'est la troisième instance du dispositif.
- **Les cellules opérationnelles.** Six cellules opérationnelles sont mises en place par l'arrêté n°25716 MPSIR-CAB fixant les attributions et la composition des cellules opérationnelles du dispositif central de suivi et évaluation du plan national de développement 2022-2026 et des plans locaux de développement. Il s'agit des cellules suivantes : (i) cellule des travaux de planification ; (ii) cellule des travaux d'études ; (iii) cellule des travaux statistiques ; (iv) cellule des travaux macroéconomiques et budgétaires ; (v) cellule des travaux de financement ; (vi) cellule des travaux de communication.
- **Les sections départementales.** Elles sont chargées de coordonner la réalisation de l'évaluation des performances des programmes et actions du PND 2022-2026. S'agissant des ODD, leur rôle est de fournir les données dans le cadre, notamment, du suivi de la mise en œuvre des ODD dans les localités.